

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2018 13 h

Séance tenue le lundi 17 décembre 2018 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, M. Luis Miranda, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, Mme Catherine Clément-Talbot, Mme Suzanne Décarie, Mme Andrée Hénault et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Serge Lamontagne, Directeur général M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

Avant de déclarer la séance ouverte, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, souhaite reconnaitre que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la nation Kanien'keha;ka (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé. Elle invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement.

La présidente du conseil informe les membres du conseil qu'une nouvelle exposition a été inaugurée sur l'espace extérieur de la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* situé à l'arrière de l'hôtel de ville et intitulée « Montréal, terre d'artistes ». Cette exposition présente un survol de la diversité artistique montréalaise et est réalisée par le Conseil interculturel de Montréal et sera présentée jusqu'en décembre 2019.

Au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil signale les événements suivants : le 1^{er} décembre 2018 « Journée mondiale contre la SIDA », le 3 décembre 2018 « Journée internationale des personnes handicapées », le 18 décembre 2018 « Journée internationale des migrants », le 20 décembre 2018 « Journée internationale de la solidarité humaine ».

Pour terminer, la présidente du conseil souligne les anniversaires de naissance du mois de décembre du leader de la majorité, M. François Limoges et de la conseillère Mme Marianne Giguère.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller et président du comité exécutif, M. Benoit Dorais.

M. Dorais prend la parole et indique aux membres du conseil qu'il porte, pour la 2^e année consécutive, une tenue spéciale reflétant le temps des fêtes dans le but d'amasser des fonds pour la Mission Bon Accueil, organisme montréalais de lutte à l'itinérance, situé dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Il poursuit en indiquant qu'il répétera cette initiative pendant son mandat et que les dons recueillis pendant l'assemblée du conseil seront comptabilisés devant témoins par souci de transparence. Le conseiller Dorais invite tous les membres à être généreux et souligne que le temps des fêtes n'est pas nécessairement une période festive pour tout le monde. Pour terminer, le conseiller Dorais souhaite que sa tenue apporte un peu d'ambiance dans cette assemblée.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de <u>À</u> **Objet** Mme Valérie Plante Engagement de l'Administration à M. Lionel Perez respecter intégralement toutes les recommandations de l'OCPM quant à l'avenir ľaxe Camilliende Houde/Remembrance / Respect des recommandations de l'OCPM, tel que mentionné par Projet Montréal pendant la campagne électorale

La mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante, prend la parole et souligne la présence dans les tribunes des candidats ayant remporté l'élection partielle. Elle salue Mme Caroline Bourgeois qui occupera le poste de mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, et M. Josué Corvil, qui occupera le poste de conseiller de la Ville, dans le district de Saint-Michel et leur souhaite la bienvenue.

Mme Valérie Plante Mesures afin d'atténuer l'éventuelle Mme Karine Boivin-Roy (Mme Magda Popeanu) crise du logement de juillet 2019 / Mesures afin de contrer les effets combinés de gentrification et de pénurie de logements dans Parc-Extension Mme Valérie Plante Invite l'Administration à donner un M. Marvin Rotrand (M. François Limoges) mandat à la Commission de la présidence afin d'étudier le faible taux de participation des Montréalais aux élections partielles / Réitère sa demande et offre sa collaboration Mme Valérie Plante Chantier de la rue Sainte-Catherine -M. Aref Salem (M. François W. Croteau) combien d'ententes ont été conclues avec des partenaires privés pour l'utilisation de stationnements avoisinants / Mesures afin d'aider les personnes à mobilité réduite, les familles et les personnes âgées à fréquenter cette rue emblématique du Canada Mme Valérie Plante M. Abdelhaq Sari Comment l'Administration peut-elle (Mme Nathalie Goulet) donner son appui au Plan stratégique pour soutenir le personnel du SPVM en matière de prévention du profilage racial et social dans lequel il n'y a aucune mention à l'égard de l'utilisation portatives

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, informe les membres que la webdiffusion n'est pas fonctionnelle et que les équipes s'affairent à rétablir la situation.

des

du SPVM

caméras

l'Administration est pour ou contre l'idée de munir les policiers de caméras portatives sachant que les citoyens sont insatisfaits avec la présentation du Plan

Question de À Objet

M. Benoit Langevin Mme Valérie Plante État de la situation sur l'itinérance à la (Mme Rosannie Filato) suite de l'exercice « Je compte

suite de l'exercice « Je compte Montréal », le 24 avril 2018 / Stratégie d'urgence pour la présente saison

froide déjà entamée

À 13 h 32,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 15 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

Mme Christine Black Mme Valérie Plante Conférence sur l'intelligence artificielle

(M. François Limoges)

tenue à Montréal et refus du gouvernement canadien d'émettre des visas temporaires à certains participants d'origine africaine – représentations de la Ville de Montréal auprès du gouvernement canadien à cet égard afin de préserver la réputation

d'ouverture et de diversité de Montréal

M. Alan DeSousa Mme Valérie Plante Mesures qui seront prises pa

(M. Craig Sauvé)

l'Administration afin de régler le conflit
(M. Éric Alan Caldwell)

l'Administration afin de régler le conflit
des employés d'entretien de la STM et

maintenir le niveau de service aux citoyens / Rôle du vice-président de la

STM auprès des médias

M. Dimitrios (Jim) Beis Mme Valérie Plante Représentations auprès du (M. Éric Alan Caldwell) gouvernement du Québec afin qu'

(M. Éric Alan Caldwell) gouvernement du Québec afin qu'il s'engage à verser des compensations

aux commerçants touchés par les travaux du REM / Position de l'Administration concernant certains commerces de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro qui n'auront pas

droit à des compensations financières considérant les impacts des travaux du

REM

M. Francesco Miele Mme Valérie Plante Contrat à Rebuts Solides Canadien – (M. Jean-François Parenteau) Plan de match de l'Administration afin

Plan de match de l'Administration afin de ne pas se retrouver dans une situation d'urgence / En attente du dépôt d'un rapport sur les dépenses dans les 6 mois – reddition de comptes

souhaitée

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions des membres du conseil close à 13 h 47.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité pour la suite de l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal

Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	Mme Magda Popeanu
Et résolu :	
	u jour de l'assemblée du conseil municipal du 17 décembre 2018, tel que livré aux eil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.
Adopté à l'unanimit	té.
03.01	
CM18 1418	
Approbation du 19 novembre 2018	procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 3
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	Mme Magda Popeanu
Et résolu :	
	cès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 novembre 2018, article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et suivant le certificat du 11 décembre 2018 .
Adopté à l'unanimit	té.
03.02	
CM18 1419	
Approbation du 28 novembre 2018	procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 3
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	Mme Magda Popeanu
Et résolu :	
	cès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 28 novembre ent à l'article 333 de la <i>Loi sur les cités et villes</i> et suivant le certificat du 11 décembre reffier.
Adopté à l'unanimit	té.
03.03	

4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

Lap	orésidente du	ı conseil appelle	le point «	Annonces et	dépôt de	documents	par le	comité exécut	if »

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*, *métropole du Québec*, pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2018.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2018.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2018.

Un débat s'engage.

CM18 1420

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « L'avenir du secteur manufacturier à Montréal »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « L'avenir du secteur manufacturier à Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.04 1183430016

CM18 1421

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur « L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal »

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs portant sur « L'aménagement des bâtiments dans une perspective de développement durable sur le territoire de la Ville de Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

04.05 1183430013

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur Montréal en histoires

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur Montréal en histoires, et le conseil en prend acte.

04.06 1183624001		

CM18 1423

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur l'octroi d'un contrat pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour véhicules (appels d'offres publics 15-14023 et 16-15500)

Le leader de la majorité, M. François Limoges, dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur l'inspecteur général portant sur l'octroi d'un contrat pour la fourniture de batteries d'accumulateurs pour véhicules (appels d'offres publics 15-14023 et 16-15500), et le conseil en prend acte.

04.07 1183624002			

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la conseillère Giuliana Fumagalli.

La conseillère Fumagalli souhaite déposer, séance tenante, une résolution adoptée par le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension. Le leader de la majorité, M. François Limoges, informe la conseillère Fumagalli qu'il n'est pas possible de déposer cette résolution séance tenante et invite la conseillère à la transmettre au greffier afin qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil municipal.

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucune réponse déposée.	

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

À 14 h 20, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

	pot
•	 2

-	
Le vice-p	président du conseil appelle le point « Dépôt »
Le leade	er de la majorité dépose les documents suivants :
7.01 [Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 novembre 2018.
7.02 [Dépôt du rapport de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 29 novembre 2018.
7.03	Déclaration d'intérêts pécuniaires – Voir l'annexe au procès-verbal.
CM18 14	424
	u rapport annuel 2017-2018 et du plan stratégique 2017-2021 de la Salle Pauline-Julien, en e la résolution CM13 1157
	er de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2017-2018 et du plan que 2017-2021 de la Salle Pauline-Julien, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en cte.
Un déba	t s'engage.
07.04	
CM18 14	425
Dépôt d	u rapport annuel 2018 de l'organisme Altergo, en vertu de la résolution CM13 1157
	er de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport annuel 2018 de l'organisme Altergo, en la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.05	
CM18 14	426
	du rapport d'activités 2018, du bilan marketing et autres documents de l'organisme , mode et design Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157
autres d	er de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport d'activités 2018, du bilan marketing et locuments de l'organisme Festival, mode et design Montréal, en vertu de la résolution CM13 le conseil en prend acte.

07.06

7.07	Dépôt des déclarations des membres du comité exécutif en vertu du Code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville et des conseils d'arrondissements - Voir l'annexe au procès-verbal.
CM18 1	1427
	du rapport du greffier relativement aux déclarations de réception, par les élus, d'une e d'hospitalité ou d'un avantage
	er de la majorité, M. François Limoges, dépose le rapport du greffier relativement aux déclarations ption, par les élus, d'une marque d'hospitalité ou d'un avantage, et le conseil en prend acte.
07.08	
	
CM18 1	1428
	du bilan des activités 2018 du Festival international de jazz de Montréal, en vertu de la ion CM13 1157
	er de la majorité, M. François Limoges, dépose le bilan des activités 2018 du Festival international de Montréal, en vertu de la résolution CM13 1157, et le conseil en prend acte.
07.09	

11 - Dépôt de pétitions

Le vice-président du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions »

Par Monsieur Marvin Rotrand

11.01 Dépôt d'une pétition signée par 1500 (approx.) personnes pour que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce étende la protection des non-fumeurs en adoptant un règlement interdisant de fumer dans tous les parcs, espaces verts, arénas, gymnases et maisons de culture du territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce.

CM18 1429

Déclaration pour le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme

Attendu que la Journée des droits de l'homme est célébrée chaque année le 10 décembre;

Attendu que l'année 2018 marque le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a été adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies, à Paris;

Attendu que le Montréalais John Humphrey a joué un rôle de premier plan dans la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme;

Attendu que la Déclaration universelle des droits de l'homme est un document fondateur qui a proclamé les droits inaliénables de chaque individu en tant qu'être humain, sans distinction aucune;

Attendu que la Déclaration universelle des droits de l'homme a été rédigée par des personnes issues de divers horizons juridiques et culturels et de toutes les régions du monde, et qu'elle présente des valeurs universelles et un idéal commun à atteindre par tous les peuples et par toutes les nations;

Attendu que les principes qui sont inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme sont toujours aussi pertinents aujourd'hui qu'ils l'étaient en 1948;

Attendu que la Ville de Montréal accorde une importance capitale aux droits de la personne, à la réconciliation avec les peuples autochtones, à la lutte contre les discriminations, à la diversité et l'inclusion ainsi qu'aux enjeux de migration;

Attendu que l'éducation aux droits de la personne est plus importante que jamais afin de promouvoir le respect pour la diversité et renforcer un environnement d'inclusion à Montréal;

Attendu que des populations entières doivent encore se battre pour le respect de leurs droits;

Attendu que Montréal souhaite combattre la discrimination sous toutes ses formes selon la *Déclaration de Montréal contre la discrimination raciale* et la *Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle* et *l'inclusion*, pour ainsi éviter les conflits;

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1 souligne le 70^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, qui a eu lieu le 10 décembre 2018, en rappelant l'importance des actions municipales déployées en faveur des droits de la personne et du vivre-ensemble, de la lutte contre les discriminations, de la diversité et de l'inclusion;
- 2 sensibilise la population au respect des droits de la personne;
- 3 s'assure de l'égalité en dignité et en droits des individus et des groupes humains sur son territoire.

	_
Un débat s'engage.	

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante

La mairesse de Montréal prend la parole pour présenter la déclaration et pour souligner le riche parcours de la Ville de Montréal en tant que défenseur des droits humains ainsi que l'apport du Montréalais, John Humphrey, ancien professeur de droit à l'Université McGill qui a joué un rôle de premier plan dans la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme et qui a également contribué à la création de la branche d'Amnistie internationale au Canada. Elle poursuit et indique que son Administration accorde une importance capitale aux droits des humains, à la réconciliation avec les peuples autochtones, à la lutte contre les discriminations, à la diversité et l'inclusion ainsi qu'aux enjeux de migration et invite l'assemblée à observer une minute de silence au nom de tous ceux et celles dont les droits sont bafoués à travers le monde.

Le vice-président du conseil remercie la mairesse pour son intervention et cède la parole au conseiller Benoit Langevin.

Le conseiller Langevin prend la parole pour rappeler les grandes lignes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que les circonstances qui ont amené à la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et invite les membres du conseil à prendre les mesures nécessaires pour faire respecter la *Charte Montréalaise des droits et responsabilités* et pour remplir leurs devoirs envers les Montréalaises et les Montréalais.

Le vice-président du conseil remercie le conseiller Langevin pour son intervention.

15.01	Adopté à l'unanimité.	
	15.01	

À 14 h 33, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

II est proposé par M. François Limoges appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1430

Accorder un contrat à Trois diamants autos (1987) Itée pour la fourniture de 60 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger - Dépense totale 2 172 882,03 \$, taxes et incidences incluses - Appel d'offres public 18-17265 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 2 172 882,03 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 60 véhicules de patrouille de marque et modèle Dodge Charger, comprenant tous les frais incidents non limitatifs, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Trois diamants autos (1987) Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 069 412,03 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17265 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1184922020 80.01 (20.01)

Article 80.01 (20.02)

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Les services EXP inc. (contrat #1: 8 628 579 \$, taxes incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat #2: 9 322 173 \$, taxes incluses) pour la gestion et la surveillance des travaux d'infrastructures - Appel d'offres public 18-17017 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre par laquelle Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 8 628 579 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017;
- 2 de conclure une entente-cadre par laquelle CIMA+ s.e.n.c., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la surveillance de travaux de réfection de structures, pour une somme maximale de 9 322 173 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17017;
- 3 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Patricia R. Lattanzio

appuyé par M. Francesco Miele

de retourner ce dossier au comité exécutif pour plus ample étude.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, suggère de reporter l'étude de ce dossier à une phase ultérieure afin de permettre à l'Administration d'apporter des éléments de réponse additionnels.

Le leader adjoint de l'opposition officielle, M. Francesco Miele, acquiesce à la proposition du leader de la majorité conditionnellement à ce que l'opposition officielle puisse prendre la parole avant le droit de réplique de l'Administration.

La proposition est agréée.

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels avec Stantec experts-conseils Itée (contrat #1 : 3 516 762,58 \$, taxes incluses) et Les services EXP inc. (contrat #2 : 2 853 881,86 \$, taxes incluses) pour la surveillance des travaux de réfection de ponts et d'ouvrages d'art - Appel d'offres public 18-17089 (5 soum.)

Le conseiller Alan DeSousa déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en surveillance des travaux de réfection de ponts et d'ouvrages d'art ;
- 2 d'accorder aux firmes ci-après désignées, ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17089;

Firme	Somme maximale	Contrat
Stantec expert-conseils Itée	3 516 762,58 \$	1
Les services EXP inc.	2 853 881,86 \$	2

3 -	d'imputer	ces	dépenses	de	consommation	à	même	les	budgets	des	services	corporatifs	et	des
	arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.													

Un débat s'engage.

À 14 h 39, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à l'unanimité.

1187231065 80.01 (20.03)

CM18 1432

Accorder un soutien financier maximal non récurrent de 174 580 \$ à PME MTL Centre-Est afin de soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 174 580 \$ à PME MTL Centre-Est pour soutenir le travail lié à l'initiative SÉRI Montréal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
1188006002 80.01 (20.04)	

CM18 1433

Autoriser la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Linde Canada Itée (CG16 0014) pour la fourniture de gants de travail, nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal, pour un montant estimé de 547 589,95 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 888 816,46 \$ à 2 436 406,41 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'autoriser la prolongation, pour une période de douze, de l'entente-cadre conclue avec Linde Canada Itée (CG16 0014), pour la fourniture de gants de travail, nécessaire pour répondre aux besoins opérationnels des arrondissements et des services centraux de la Ville de Montréal, pour un montant estimé à 547 589,95 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 1 888 816,46 \$ à 1 436 406,41 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

1186133003 80.01 (20.05)	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimite	5 .

Accorder des contrats à Serviforêt inc. pour les travaux d'abattage manuel de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay pour les lots 1, 2 et 3 - Dépense totale de 1 367 896,67 \$, taxes, contingences et variation de quantité incluses - Appel d'offres public 18-17305 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à Serviforêt inc., plus bas soumissionnaire conforme, les contrats pour les lots 1, 2 et 3 pour les travaux d'abattage manuel de frênes dépérissants et d'arbres dangereux dans le parc-nature du Bois-de-Saraguay, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 139 913,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17305;
- 2 d'autoriser une dépense de 113 991,39 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 d'autoriser une dépense de 113 991,39 \$, taxes incluses, à titre de variation de quantité;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1188144002 80.01 (20.06)
,

CM18 1435

Autoriser le renouvellement de l'entente-cadre conclue avec Nortrax Québec inc. (CG16 0696), fournisseur unique, pour la fourniture de pièces authentiques de marque John Deere-division construction, pour un montant estimé à 1 209 546,43 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat jusqu'à concurrence d'une somme totale de 2 419 092,86 \$, taxes incluses, ou pour une période de vingt-quatre mois supplémentaires

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser le renouvellement l'entente-cadre conclue de gré à gré avec Nortrax Québec inc. (CG16 0696), pour une durée supplémentaire de vingt-quatre mois, pour la fourniture sur demande de pièces authentiques de marque John Deere, division construction, pour un montant estimé à 1 209 546,43 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat jusqu'à concurrence d'une facturation totale de 2 419 092,86 \$, taxes incluses;

2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1181541001 80.01 (20.07)

CM18 1436

Accorder un contrat à D.P.S. Transport inc. pour la fourniture et la livraison de sable en vrac au parc Frédéric-Back, pour une somme maximale de 705 337,14 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17237 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à D.P.S. Transport inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de sable en vrac, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 705 337,14 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17237;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1188161001 80.01 (20.08)

CM18 1437

Accorder un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc. (CG15 0754) pour le renouvellement du contrat d'entretien et de support pour les licences logicielles WebFocus, pour la période du 30 décembre 2018 au 29 décembre 2021, pour une somme maximale de 166 016,55 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Information Builders (Canada) inc., fournisseur unique, pour la période du 30 décembre 2018 au 29 décembre 2021, pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 166 016,55 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 10 octobre 2018;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1188057002 80.01 (20.09)
CM18 1438
Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour l'entretien des logiciels IBM selon le programme Passeport Avantage du manufacturier, pour la période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 1 929 088,34 \$, taxes incluses
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
1 - d'accorder à Novipro Inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), un contrat de gré à gré pour l'entretien des logiciels IBM selon le programme Passeport Avantage du manufacturier, pour la période du 1 ^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, pour une somme maximale de 1 929 088,34 \$, taxes incluses;
 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion du CSPQ et tous documents relatifs pour l'adhésion au programme IBM Passeport Avantage, pour et au nom de la Ville;
3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1186871004 80.01 (20.10)
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Accorder un contrat à SIMO Management inc., pour une période de deux ans, pour l'inspection du réseau d'égouts de l'agglomération de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 300 367,25 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17207 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder à SIMO Management inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'inspection du réseau d'égout de l'agglomération de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 083 639,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17207;
- 2 d'autoriser une dépense de 216 727,88 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

11875	26023	
80.01	(20.11)	١

CM18 1440

Accorder un contrat à Talvi inc. pour la construction de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau principal d'aqueduc - Dépense totale de 3 016 851,71 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10272 (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'autoriser une dépense de 3 016 851,71 \$, taxes incluses, incluant les contingences au montant de 253 943,75 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 223 470,50 \$, taxes incluses, pour la construction de chambres de vannes à divers endroits sur le réseau principal d'aqueduc;
- 2 d'accorder à Talvi inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 539 437,46 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10272;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1187908002 80.01 (20.12)			

Accorder un contrat à Les Entrepreneurs Bucaro inc. pour des travaux de voirie à divers endroits dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 161 975,49 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 434310 (7 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense de 1 059 977,72 \$, taxes incluses pour des travaux de voirie à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant :
- 2 d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 019 977,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 434310;
- 3 d'autoriser une dépense de 101 997,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Lin débat alongago
Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1187231070 80.01 (20.13)

CM18 1442

Autoriser une dépense additionnelle de 300 602,14 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et son annexe, dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CG18 0190), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 901 806,41 \$ à 1 202 408,55 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 300 602,14 \$, taxes incluses, pour le réaménagement de l'édifice Lucien-Saulnier et son annexe, dans le cadre du contrat accordé à Développement Atrium inc. (CG18 0190), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 901 806,41 \$ à 1 202 408,55 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187619002
80.01 (20.14)

CM18 1443

Accorder un contrat de gré à gré à Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour un abonnement à des services-conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologies de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019, pour une somme maximale de 662 601,02 \$, taxes incluses / Approuver le projet de convention à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la

séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'approuver, conformément à la loi, le projet de convention de gré à gré par lequel Gartner Canada Co., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), s'engage à fournir à la Ville de Montréal des services conseils spécialisés en soutien à des dossiers stratégiques en technologie de l'information, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 30 novembre 2019, pour une somme maximale de 662 601,03 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer ledit projet de convention et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1187438009 80.01 (20.15)		
Il est proposé par	M. François Limoges	
appuyé par	M. Benoit Dorais	
Et résolu :		
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.16) à 80.01 (20.20) de l'ordre du jour.		
Adopté à l'unanimité.		

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec IGF axiom inc. (1 309 277,81 \$, taxes incluses), Groupe Intervia inc. (1 202 523,53 \$, taxes incluses), Les services EXP inc. (973 320,86 \$, taxes incluses) et Axor experts-conseils inc. (830 119,50 \$, taxes incluses), pour des services en conception pour le maintien et la gestion de la mobilité dans le cadre des programmes de réfection et de développement d'infrastructures d'égout, d'aqueduc, de chaussée, de trottoir, de piste cyclable et d'éclairage extérieur - Appel d'offres public 18-17217 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure quatre ententes-cadres pour la fourniture sur demande de services professionnels en conception de documents d'ingénierie dans le cadre des programmes de réfection et de développement des infrastructures sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 d'approuver les ententes-cadres par lesquelles les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats inscrits à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17217;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
IGF axiom inc.	1 309 277,81 \$	36 mois	1
Groupe Intervia inc.	1 202 523,53 \$	36 mois	2
Les services EXP inc.	973 320,86 \$	36 mois	3
Axor experts-conseils inc.	830 119,50 \$	36 mois	4

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler pour une période maximale de 36 mois.

Adopté à l'unanimité.

1187231080 80.01 (20.16)

CM18 1445

Conclure une entente-cadre de services professionnels avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc., pour une prestation de service en analyse, configuration et développement de solutions d'affaires en gestion électronique de documents (GED) pour les services institutionnels de la Ville de Montréal, pour une durée de 24 mois, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020, pour une somme maximale de 5 842 385,64 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17153 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure une entente-cadre par laquelle Conseillers en gestion et informatique CGI inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'analyse, la configuration et le développement de solutions d'affaires pour les services institutionnels de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 5 842 385,64 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17153 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1188057003 80.01 (20.17)

CM18 1446

Autoriser une dépense additionnelle de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour le projet de déménagement des effectifs de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 191 730,73 \$ à 364 193,23 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 172 462,50 \$, taxes incluses, pour le projet de déménagement des effectifs de l'hôtel de ville vers l'édifice Lucien-Saulnier, dans le cadre du contrat accordé à Beaupré Michaud et Associés Architectes, NCK inc. et Martin Roy et Associés (CG17 0192), majorant ainsi le montant des contingences du contrat de 191 730,73 \$ à 364 193,23 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage	e
Adopté à la majori	
Dissidences:	Tous les membres présents de l'opposition officielle
1187619003 80.01 (20.18)	

Accorder un contrat à Les Services EXP inc. pour les services professionnels de génie-conseil quant à différents projets sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une somme maximale de 821 151,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17224 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un contrat à Les Services EXP inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels de génie-conseil pour différents projets d'aménagement sous la responsabilité du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, pour une durée de 36 mois, pour une somme maximale de 821 151,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17224;
- 2 d'imputer ces dépenses à même les budgets du Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1184162001 80.01 (20.19)

CM18 1448

Accorder un contrat de services artistiques à Jonathan Villeneuve, artiste professionnel, faisant affaire sous le nom 9387-3289 Québec inc., pour la fabrication et l'installation de l'oeuvre d'art public « Utopie » pour le projet d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, pour une somme maximale de 751 936,50 \$, taxes et contingences incluses / Approuver le projet de contrat à cette fin

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver une projet de convention par lequel Jonathan Villeneuve, artiste professionnel, faisant affaire sous le nom de 9387-3289 Québec inc., s'engage à fournir à la Ville les services artistiques requis pour la fabrication et l'installation de l'œuvre d'art public « Utopie » pour le projet d'aménagement et de mise en valeur du parc Jean-Drapeau, pour une somme maximale de 751 936,50 \$, taxes incluses, conformément aux termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187637003 80.01 (20.20)

	r de la majorité, M. François Limoges, appelle l'article 51.04 afin de faire coïncider son ence de M ^e Bishop au balcon.
CM18 1449	
Nomination de l'in	spectrice générale de la Ville de Montréal
Vu la recommanda	tion du comité exécutif en date du 13 décembre 2018 par sa résolution CE18 2088;
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	Mme Valérie Plante
Et résolu :	
	e Brigitte Bishop à titre d'inspectrice générale de la Ville de Montréal pour un mandat cinq ans, à compter du 18 décembre 2018;
2 - d'autoriser le di	recteur général à signer le contrat de travail pour et au nom de la Ville de Montréal.
Un débat s'engage.	
officiellement la bie	e Valérie Plante et le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, souhaitent nvenue à la nouvelle inspectrice générale de la Ville qui a occupé ce poste par intérim nois. Mme Plante et M. Perez l'assurent de leur pleine collaboration.
Adopté à l'unanimit	é.
51.04 1184506007	
	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	Mme Magda Popeanu
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.21) à 80.01 (20.25) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels, d'une durée de trente-six mois, avec GLT+ inc. (463 176,79 \$, taxes incluses) et Consultants Legico CHP inc. (431 397,70 \$, taxes incluses) pour l'estimation des coûts de construction de différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports - Dépense totale de 894 574,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-17287 (4 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de conclure deux ententes-cadres pour la fourniture de services professionnels, d'une durée de trente-six mois pour la fourniture sur demande de services professionnels en estimation de coûts de construction d'infrastructures urbaines pour différents projets sous la responsabilité du Service des infrastructures, de la voirie et des transports;
- 2 d'accorder aux firmes ci-après désignées ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, les contrats à cette fin, pour les sommes maximales et les contrats indiqués à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17287;

Firme	Somme maximale	Délai maximal	Contrat
GLT+ inc.	463 176,79 \$	36 mois	1
Consultants Legico-CHP inc.	431 397,70 \$	36 mois	2
TOTAL	894 574,49 \$		

3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1182891002 80.01 (20.21)

CM18 1451

Accorder un prêt de 15 500 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant 6 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 500 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 3 organismes du réseau PME MTL / Approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un prêt de 15 500 000 \$ dans le cadre du Fonds d'investissement PME MTL visant les 6 organismes du réseau PME MTL et un prêt de 500 000 \$ dans le cadre des Fonds locaux de solidarité FTQ visant 3 organismes du réseau PME MTL;
- 2 d'approuver les addendum aux conventions de prêt et cession de créances intervenues entre la Ville et les 6 organismes visés, soit :
 - PME MTL Centre-Est
 - PME MTL Centre-Ouest
 - PME MTL Centre-Ville
 - PME MTL Est de l'Île
 - PME MTL Grand Sud-Ouest
 - PME MTL Ouest de l'Île
- 3 d'imputer ces avances de fonds conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CM18 1452

Approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Corporation First Capital (Kirkland/Panama) inc., un espace d'une superficie de 6291 pieds carrés, situé au 2883, boulevard Saint-Charles, à Ville de Kirkland, pour les besoins du PDQ 1 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans et 15 jours, à compter du 13 février 2019, moyennant un loyer total de 2 519 466,10 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

Adonté à l'unanimité

- 1 d'approuver le projet de troisième convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Corporation First Capital (Kirkland/Panama) inc. un espace d'une superficie de 6291 pieds carrés, situé au 2883, boulevard Saint-Charles, à Ville de Kirkland, pour les besoins du PDQ 1 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de 10 ans et 15 jours, à compter du 13 février 2019, moyennant un loyer total de 2 519 466,10 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de troisième convention de modification de bail;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

1184069017	
80.01 (20.23)	

Approuver le projet de 9^e convention de modification de bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Burak inc. un espace à bureaux d'une superficie de 1 870 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2029, moyennant une dépense totale de 547 613,28 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de 9^e convention de modification du bail par lequel la Ville loue de Les Entreprises Burak inc. un espace à bureaux d'une superficie de 1870 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, pour un terme de 10 ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2029, moyennant une dépense totale de 547 613,28 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1186025009 80.01 (20.24)

CM18 1454

Accorder un soutien financier maximal de 17 150 100 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiée aux entrepreneurs / Approuver les projets de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier maximal de 17 150 100 \$ aux six organismes du réseau PME MTL, pour les années 2019 à 2021, afin de bonifier l'offre de service d'accompagnement dédiée aux entrepreneurs;
- 2 d'approuver les projets de convention de contribution financière entre la Ville et les 6 organismes visés ci-après, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier :

PME MTL Centre-Est;

PME MTL Centre-Ouest;

PME MTL Centre-Ville;

PME MTL Est de l'Île;

PME MTL Grand Sud-Ouest;

PME MTL Ouest de l'Île.

3- d'imputer cette	e dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel
Un débat s'engage	
Adopté à l'unanimit	é.
1185175003 80.01 (20.25)	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.
	

Accorder un soutien financier maximal de 375 000 \$, pour l'année 2019, et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 50 000 \$, à Judo Canada pour la tenue du Grand Prix de judo qui aura lieu à Montréal du 5 au 7 juillet 2019 / Autoriser à cette fin un virement de 375 000 \$, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la diversité sociale et des sports pour l'année 2019 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier maximal de 375 000 \$ pour l'année 2019 et un soutien en biens et services d'une valeur maximale de 50 000 \$ à Judo Canada pour la tenue du Grand Prix de judo qui aura lieu à Montréal du 5 au 7 juillet 2019;
- 2 d'autoriser un virement de 375 000 \$, en provenance des dépenses contingentes vers le Service de la diversité sociale et des sports à cet effet;
- 3 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1184141003 80.01 (20.26)		

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 \$, sur une période de quatre ans, à l'Institut Néomed, pour la mise en oeuvre d'un complexe d'innovation et de commercialisation en sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS) - phase 1 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 1 500 000 \$, sur une période de quatre ans, à l'Institut Néomed pour la mise en oeuvre du Complexe d'innovation et de commercialisation en sciences de la vie et technologies de la santé (SVTS) phase 1;
- 2 d'approuver un projet de convention ente la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions du versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Ado	ntá	à	l'uns	nin	nitá
Auo	มเษ	а	I UI là	31 III I	IIιe.

1184300003 80.01 (20.27)

CM18 1457

Accorder un soutien financier de 594 000 \$ au Conseil des Industries durables (CID) pour la reconduction du projet « Parcours développement durable Montréal » pour les années 2019-2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder un soutien financier de 594 000 \$ au Conseil des Industries durables (CID) pour la reconduction du projet « Parcours développement durable Montréal » pour les années 2019 à 2021 ;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.

1180881002 80.01 (20.28)

Accorder un contrat à Norgéreq Itée, pour des travaux de mise aux normes de la plomberie et le remplacement des chaudières de l'édifice du 1500, rue des Carrières - Dépense totale de 1 494 861,96 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5980 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'autoriser une dépense totale de 1 494 861,96 \$, taxes incluses, soit 1 181 709,06 \$ pour les travaux de mise aux normes de la plomberie et le remplacement des chaudières de l'édifice du 1500, rue des Carrières, comprenant un montant de 177 256,36 \$ (15 %) pour le budget de contingences et un montant de 135 896,54 \$ (10 %) pour le budget des incidences;
- 2 d'accorder à Norgéreq Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 181 709,06 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5980 ;
- 3 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à	l'unanimité.
----------	--------------

11810	29007
80.01	(20.29)

CM18 1459

Autoriser une dépense additionnelle de 68 017,86 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 305401 accordé aux Entreprises Michaudville inc. (CG18 0297), majorant ainsi le budget autorisé des dépenses incidentes de 483 000 \$ à 551 017,86 \$, taxes incluses / Accorder un contrat à Bell Canada pour la reconstruction des massifs de conduits et du puits d'accès 3DPA2-1 se trouvant sur la rue Knox, entre les rues Hibernia et Charon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 160 917,86 \$, taxes incluses, conformément au Consentement de travaux sur commande portant le numéro de projet H58760 (fournisseur exclusif)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 68 017,86 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat 305401 accordé aux Entreprises Michaudville inc. (CG18 0297) majorant ainsi le budget des dépenses incidentes autorisé de 483 000 \$ à 551 017,86 \$, taxes incluses ;
- 2 d'accorder un contrat à Bell Canada pour la reconstruction des massifs de conduits et du puits d'accès 3DPA2-1 se trouvant sur la rue Knox, entre les rues Hibernia et Charon, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, pour une somme maximale de 160 917,86 \$ taxes incluses, conformément au formulaire de consentement de travaux sur commande portant le numéro de projet H58760;
- 3 d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures à signer le formulaire de consentement de travaux précité, pour et au nom de la Ville ;

4 - d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité	é .
1187231090 80.01 (20.30)	
	e l'opposition officielle, M. Lionel Perez, prend la parole afin de demander une mise à webdiffusion. La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, indique que la situation tablie.
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimite	é.

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury - Dépense totale de 41 576 385,02 \$, taxes, contingences, variation de quantités et incidences incluses - Appel d'offres public 333904 (2 soum.) / Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 398 456 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville, remboursables par Bell en vertu de l'entente / Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 842 972 \$, taxes, contingences et variation de quantités incluses, pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville, remboursables par Énergir en vertu de l'entente

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'autoriser une dépense de 37 566 932,16 \$, taxes, variations de quantités et incidences incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury;
- 3- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission après correction d'une erreur d'écriture, pour une somme maximale de 31 480 274,25 \$, taxes incluses (excluant le budget des contingences) et incluant les montants des travaux remboursables par Bell et Énergir;
- 4- d'autoriser une dépense de 4 009 452,86 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer une dépense de 39 121 729,64 \$ aux règlements d'emprunts, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6- d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 398 456 \$ (contrat entente : 1 146 275,36 \$ + contingences : 137 553,04 \$ + variations des quantités : 114 627,54 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7- d'autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 842 972 \$ (contrat entente : 690 960,33 \$ + contingences : 82 915,24 \$ + variations des quantités : 69 096,03 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 8- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1187595001 80.01 (20.31)

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à Desjardins Assurances pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels pour une période maximale de neuf ans et demi (9,5), soit du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2028 / Autoriser le versement d'une somme approximative de 872 824 932 \$ (incluant la taxe de 9 %) pour la durée maximale du contrat prenant fin le 31 décembre 2028 - Appel d'offres public 18-16915 (3 soum.) / Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat intervenu entre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et SSQ Assurance pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, aux mêmes termes et conditions que le contrat approuvé par la résolution CG08 0342 / Autoriser le versement d'une somme approximative de 42 516 345 \$ (incluant la taxe de 9 %) pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2019 / Autoriser la modification des termes et conditions du contrat accordé à SSQ Société d'assurance-vie pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2018 afin de prolonger de 6 mois les périodes de comptabilité de résiliation initialement prévues aux arrangements financiers

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre et avoir exposé la position à prendre ;

Préambule:

Attendu que pour la mise en oeuvre de la « Solution UMQ », l'Union des municipalités du Québec (ciaprès l'« UMQ ») a procédé à un appel d'offres public (UMQ001-2019-2024) pour l'octroi d'un contrat d'assurances collectives des employés du regroupement des municipalités de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides et Outaouais (ci-après le « Regroupement), conformément à l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

Attendu que suivant cet appel d'offres public, le contrat a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit SSQ Assurance (ci-après le « Contrat »);

Attendu que pour la mise en oeuvre de la « Solution UMQ » pour le Regroupement, l'UMQ a également procédé à un autre appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat de services conseils en lien avec le Contrat pour le Regroupement, conformément à l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Attendu que suivant cet appel d'offres public, le contrat de services conseils a été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Mallette Actuaires inc. (le « Consultant »);

Attendu que la « Solution UMQ » prévoit le paiement à l'UMQ de frais de gestion équivalant à 1.15% des primes payables par chaque municipalité membre du Regroupement et le versement au Consultant d'une rémunération équivalant à 0.65% des primes payables par chaque municipalité membre du Regroupement;

Attendu que conformément à la *Loi sur les cités et villes* et en conformité avec la « Solution UMQ », la Ville de Montréal souhaite adhérer au Contrat du Regroupement de l'UMQ;

Attendu que SSQ Assurance et l'UMQ acceptent que la Ville de Montréal adhère au Contrat aux mêmes conditions que celui actuellement en vigueur entre SSQ Assurance et la Ville, sauf pour la durée du contrat qui sera du 1^{er} janvier 2019 au 30 juin 2019, et sous réserve du paiement des frais de gestion payables à l'UMQ et de la rémunération payable au Consultant en vertu de la « Solution UMQ », et sans affecter les conditions du Contrat à l'égard des autres membres du Regroupement;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- 3 de mandater l'UMQ pour la représenter au contrat d'assurances collectives;
- 4 d'adhérer au contrat de l'UMQ en matière d'assurances collectives à compter du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2019, aux conditions mentionnées au préambule;
- 5 de déclarer que l'adhésion au contrat du regroupement « Solution UMQ » sera d'une durée maximale de six (6) mois commençant le 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 30 juin 2019;
- 6 de payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville de Montréal pour la durée de son adhésion au contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la Ville en guise de rémunération au consultant Mallette actuaires inc.;
- 7 de s'engager à respecter les termes et conditions du contrat intervenu avec SSQ Assurance, en application des présentes au sein du regroupement auquel la Ville se joint, le tout sous réserve des modifications mentionnées plus haut;
- 8 d'approuver une dépense approximative de 42 516 345 \$, taxes incluses, pour l'adhésion de la Ville au contrat intervenu entre l'UMQ et SSQ pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2019;
- 9 d'approuver le contrat par lequel Desjardins Assurances, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élus municipaux, aux employés et aux retraités de la Ville de Montréal à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels, pour une somme maximale de 648 487 138 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16915 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 10 d'imputer ces dépenses, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 11 -d'autoriser la modification des termes et conditions du contrat d'assurance collective octroyé à SSQ Société d'assurance vie inc. pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2018 afin de prolonger les périodes de comptabilité intérimaire et finale de résiliation conformément à la convention de modification numéro 1 jointe au présent dossier. Les rapports de résiliation seront produits dans les quatre mois suivant les dates mentionnées ci-dessous :
 - la comptabilité finale des régimes d'assurance maladie, des soins dentaires et de l'invalidité de courte durée se produit 12 mois après le 30 juin 2019;
 - la comptabilité finale des régimes d'assurance vie et d'invalidité de longue durée se produit 36 mois après le 30 juin 2019;
 - la comptabilité intérimaire se produit après 12 mois et 24 mois suivant le 30 juin 2019.

12- de mandater le changements.	Service	des	ressources	humaines	afin	qu'il	procède	à l	a mise	en	application	des
Un débat s'engage.	_											
Adopté à l'unanimité												
80.01 1186775001 (20.3	32)											

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Gémitech inc. pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets - Dépense totale de 3 667 234,59 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10251 - (5 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 3 667 234,59 \$, taxes incluses, comprenant les contingences au montant de 465 000 \$, taxes incluses, et les incidences au montant de 100 000 \$, taxes incluses, pour le remplacement de disjoncteurs 25 kV ainsi que pour la fourniture et l'installation de circuits amortisseurs RC à l'usine de production de l'eau potable Charles-J.-Des Baillets;
- 3 d'accorder à Gémitech inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 102 234,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10251;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
1184474002 80.01 (20.33)

Accorder un contrat à ArchiDATA inc., pour une durée de 36 mois, pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels de traitement et d'archivage de plans de bâtiments dans la solution ArchiDATA (Optic en ligne) utilisée à cet effet à la Ville, pour une somme maximale de 336 301,88 \$, taxes incluses / Appel d'offres public 18-17174 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire, ArchiDATA inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture sur demande de prestations de services professionnels de traitement et d'archivage de plans de bâtiments dans l'application Optic en ligne utilisée à cet effet à la Ville, pour une durée de 36 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 336 301,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17174;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1187632001 80.01 (20.34)		

CM18 1464

Accorder un soutien financier de 4 805 000 \$ au Bureau du taxi de Montréal pour l'année 2019 / Approuver le projet d'entente-cadre et le projet de convention de prêt de services entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal, pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'approuver le projet d'entente-cadre et la convention de prêt de services entre le Bureau du taxi de Montréal et la Ville de Montréal, pour une période de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019;
- 2 d'accorder un soutien financier de 4 805 000 \$ pour l'année 2019 au Bureau du taxi de Montréal, selon les termes et conditions édictés dans le projet d'entente-cadre;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
1187652004 80.01 (20.35)		

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (20.36) à 80.01 (20.39) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1465

Approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville, d'un montant maximum de 35 M\$, visant la réalisation des travaux reconnus admissibles pour le projet d'aménagement et de mise en valeur de l'île Sainte-Hélène, legs du 375^e anniversaire de Montréal, devant être complétés avant le 31 décembre 2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville d'un montant maximum de 35 000 000 \$ visant la réalisation des travaux reconnus admissibles pour le projet d'aménagement et de mise en valeur de l'Île Sainte-Hélène, legs du 375^e anniversaire, et devant être complétés avant le 31 décembre 2019, soit :
 - l'aménagement complet de l'allée Calder;
 - l'aménagement d'une agora naturelle;
 - l'aménagement d'un village événementiel;
 - le réaménagement de la promenade riveraine haute;

et ce, dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-municipalités, sous-volet 2.1 projets à incidences régionales ou urbaines;

- 2 de mandater la Société du parc Jean-Drapeau pour gérer la mise en œuvre de ce projet;
- 3 d'autoriser le directeur général de la Ville de Montréal à signer le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.		
1183246001 80.01 (20.36)		

Autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par expropriation, un terrain de Investissements de Ville inc. pour la construction du nouveau centre de transport de l'Est

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la Société de transport de Montréal à acquérir, par expropriation, un terrain de Investissements de Ville inc. pour la construction du nouveau centre de transport de l'Est.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1180854009 80.01 (20.37)

CM18 1467

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à MédiSolution (2009) inc. pour consulter l'historique des données des paies versées aux employés provenant de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (CUM), pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 555 893,78 \$, taxes incluses / Autoriser, à l'exercice 2019, un virement budgétaire non récurrent de 129 400 \$ en provenance du Service des ressources humaines vers le Service des technologies de l'information et un virement budgétaire récurrent de 99 200 \$ en 2020 / Réduire la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 72 500 \$ à compter de l'exercice budgétaire 2022 / Approuver le projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Magda Popeanu

Et résolu:

- 1 d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la firme MédiSolution (2009) inc. s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour consulter l'historique des données des paies versées aux employés provenant de l'ancienne Communauté urbaine de Montréal (CUM), pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2026, pour une somme maximale de 555 893,78 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 d'autoriser, à l'exercice 2019, un virement budgétaire non récurrent de 129 400 \$ au net, ainsi qu'un virement budgétaire récurrent de 99 200 \$ au net en 2020 et les années subséquentes, le tout en provenance du Service des ressources humaines vers le Service des technologies de l'information, et de réduire la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 72 500 \$ au net à compter de l'exercice budgétaire 2022;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Adopté à l'unanimité.
1187684007 80.01 (20.38)
CM18 1468
Accorder un soutien financier de 930 000 \$, pour l'année 2018, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal, afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par Mme Magda Popeanu
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
 1 - d'accorder un soutien financier de 930 000 \$, pour l'année 2018, à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal inc., afin de réaliser l'ensemble des programmes de promotion d'accueil spécialisé, de publicité et de marketing liés au développement des industries du tourisme et des congrès à Montréal;
2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un débat s'engage.
À 16 h 29, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.
Adopté à l'unanimité.
1187956001 80.01 (20.39)
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau (exercice financier 2019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

Adopté à l'unanimité.

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER 2019)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau;

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

1183843012		
80.01 (30.01)		

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 136,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

1183843015 80.01 (30.02)

CM18 1471

Adoption d'une résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER DE 2019)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du 21 juillet 2017 remplaçant l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions du 26 novembre 2008 concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération (ci-après désigné « l'arrêté ») pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi;

- 1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :
- « municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;
- « potentiel fiscal de 2019 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2019 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

- **2.** Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2019 :
 - 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
 - 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
 - 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses;
 - 4° la quote-part pour le financement du déficit d'un exercice financier antérieur qui finance le déficit d'agglomération constaté au 31 décembre 2017.
- 3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.
- 4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2019.

ANNEXE A

QUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

ANNEXE AQUOTES-PARTS PAR VILLES LIÉES

Pourcentages contributifs pour les quotes-parts 2019

Villes liées	Quotes-parts - Générales - Se rvice de l'eau - Déficit exercice(s) antérieur(s)	<u>Ouotes-parts</u> Premiers répondants
Ville de Montréal	82,87927 %	83,83120 %
Villes reconstituées	17,12073 %	16,16880 %
Baie d'Urfé	0,49369 %	0,49936 %
Beaconsfield	0,85222 %	0,86201 %
Côte-Saint-Luc	1,13553 %	S.O.
Dollard-des-Ormeaux	1,67665 %	1,69590 %
Dorval	2,91435 %	2,94782 %
Hampstead	0,40341 %	0,40804 %
L'Ile-Dorval	0,00286 %	0,00289 %
Kirkland	1,19269 %	1,20638 %
Mont-Royal	2,13112 %	2,15559 %
Montréal-Est	0,70019 %	0,70823 %
Montréal-Ouest	0,23485 %	0,23755 %
Pointe-Claire	2,61287 %	2,64288 %
Senn evill e	0,13746 %	0,13904 %
Sainte-An ne-de-Bellevue	0,30303 %	0,30651 %
Westmount	2,32982 %	2,35658 %
Agglom ération de Montréal	100,00000 %	100,00000 %

Adopté à l'unanimité.

1183843008 80.01 (30.03)

Approbation d'une dérogation temporaire pour 2019 de la limite d'endettement, telle qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la demande de dérogation temporaire pour 2019 de la limite du ratio d'endettement, tel qu'elle est définie à la Politique de gestion de la dette, jusqu'à un maximum de 115 %.

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1183894003 80.01 (30.04)

CM18 1473

Prendre acte du bilan 2012-2018 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains / Approuver le renouvellement du Programme pour l'année 2019

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 de prendre acte du bilan 2012-2018 du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains;
- 2 d'approuver le renouvellement du Programme de soutien aux événements sportifs internationaux, nationaux et métropolitains pour l'année 2019.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1187898006 80.01 (30.05)

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (56 510 416,33 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération, soit un montant de 56 510 416,33 \$.

Adopté à l'unanimité.

1183894004
80.01 (30.06)

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1475

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier de 2019) ».

Adopté à l'unanimité.

1183843007 80.01 (42.01)

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2019) ».

Adopté à l'unanimité.

1183843009 80.01 (42.02)

CM18 1477

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».

Adopté à l'unanimité.

1183843013 80.01 (42.03)

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2019)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2019) ».

Adopté à l'unanimité.

1185205006 80.01 (42.04)

CM18 1479

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 45 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1180592002 80.01 (42.05)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.06) à 80.01 (42.09) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux préalables requis pour la mise à niveau et la réfection de la station de pompage et du réservoir McTavish », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

1182675002 80.01 (42.06)

Article 80.01 (42.07)

Adoption - Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secteurs commerciaux en chantier ».

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Aref Salem

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter l'amendement suivant à l'article 80.01 (42.07) :

« de modifier le guide joint à l'Annexe A du projet de règlement tel qu'indiqué ci-après :

- d'ajouter après le paragraphe 11 de l'article 1 :
- un paragraphe 12 qui se lit comme suit : « l'accessibilité universelle ».

À 16 h 49, le leader de la majorité propose de reporter l'étude du dossier à une phase ultérieure afin de prendre connaissance de l'amendement soumis.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy qui accepte la proposition.

CM18 1481

Adoption - Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs / Réserver une somme de 25 M\$ pour assurer le financement du programme

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière aux établissements situés dans un secteur affecté par des travaux majeurs »;
- 2 de réserver une somme de 25 M\$ pour assurer le financement du programme, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1187796003 80.01 (42.08)

CM18 1482

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 50 000 000 \$ afin de financer les travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain, la construction de bâtiments, l'acquisition d'immeubles et l'achat d'équipements », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Un débat s'engage.

À 16 h 50, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences : Tous les membres présents de l'opposition officielle

1185929004 80.01 (42.09)

CM18 1483

Approuver le Règlement R-187 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 7 188 900 \$ pour financer le projet « Employé numérique phases 2 et 3 » pour un terme de 5 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1 d'approuver le Règlement R-187 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 7 188 900 \$ pour financer le projet « Employé numérique phases 2 et 3 », pour un terme de 5 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01);
- 2 d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2019-2028 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1186213007 80.01 (45.01)

À 16 h 53, le leader de la majorité, M. François Limoges, modifie la séquence de l'ordre du jour afin de réunir les articles 80.01 (51.01) et 51.05 de l'ordre du jour, car ces deux articles sont en lien et traitent du même sujet.

La proposition est agréée.

CM18 1484

Nominations aux commissions permanentes

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 20 décembre 2018 et avoir exposé la position à prendre ;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de nommer monsieur Jocelyn Pauzé à titre de membre de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation en remplacement de madame Lise Zarac.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
30.01 (51.01)	
Nominations aux commissions permanentes	
ll est proposé par M. François Limoges	
appuyé par M. Benoit Dorais	
Et résolu :	
 1 - de nommer M. Jocelyn Pauzé à titre de membre de la Commission sur le développer économique et urbain et l'habitation en remplacement de Mme Lise Zarac; 	ent
2 - de nommer Mme Lise Zarac à titre de membre de la Commission de la présidence du conseil remplacement de M. Jocelyn Pauzé.	en
Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimité.	
51.05	
À 16 h 55, le conseil reprend l'étude de l'article 80.01 (42.07).	
CM18 1486 (suite)	
Adoption - Règlement sur le programme de subventions visant la revitalisation des secte commerciaux en chantier	urs
La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Dorais.	
Le conseiller Benoit Dorais indique que l'Administration ne peut accepter l'amendement du conse Salem et de la leader de l'opposition officielle puisqu'il est déjà inclus dans le règlement.	iller
Le débat se poursuit.	
La présidente du conseil cède la parole au conseiller Aref Salem.	

Le conseiller Salem retire l'amendement à la suite des clarifications apportées par le conseiller Dorais.

La présidente du conseil déclare l'article 80.01 (42.07) adopté à l'unanimité, et il est
RÉSOLU
en conséquence.
1181179010 80.01 (42.07)
À 17 h 02, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2018 13 h

Séance tenue le lundi 17 décembre 2018, 19 h Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, M. Benoit Langevin, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Manon Barbe, Mme Catherine Clément-Talbot, Mme Suzanne Décarie, Mme Andrée Hénault, M. Luis Miranda, Mme Chantal Rossi et Mme Lise Zarac.

AUTRES PRÉSENCES:

M. Serge Lamontagne, Directeur général M° Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

Avant de débuter la période de questions du public, la présidente du conseil souligne la présence dans les tribunes, de jeunes de l'arrondissement de Montréal-Nord, qui ont participé, en collaboration avec Concertation Montréal, à l'activité « Une soirée à l'hôtel de ville ». Elle nomme les personnes suivantes : de l'organisme Paroles d'excluES – Îlot Pelletier : M. Leonardo Munoz, responsable et chargé de mobilisation, accompagné de Fariz Ennaji, Angela Arismendy, Daniella Rios, Junika Julot et Sarah Jean-Paul; de l'organisme Centre des jeunes l'Escale : M. Kenny Thomas, responsable et coordonnateur du milieu de Vie, accompagné de Sarah Lacombe, Maïsha Lalancette, Mélissa Smith et de la conseillère d'arrondissement, Mme Renée-Chantal Bélinga. La présidente du conseil espère que toutes ces personnes ont apprécié cette expérience au conseil municipal et les remercie de leur présence.

La présidente du conseil cède la parole à la mairesse de l'arrondissement de Montréal-Nord, Mme Christine Black et au conseiller Abdelhaq Sari qui prennent respectivement la parole pour saluer les invités présents au balcon, les remercient de s'être déplacés à l'hôtel de ville et indiquent qu'ils sont toujours les bienvenus à la mairie de Montréal-Nord.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Alison Hackney	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Révision de la tarification du transport collectif par l'ARTM – consultation publique sur ce sujet souhaitée / Réitère sa question
M. Francis Lapierre	Mme Valérie Plante (M. Lionel Perez)	Mesures envisagées afin de palier aux GES, réduire la congestion automobile, augmenter l'offre de transport en commun en réduisant le coût pour les utilisateurs / Réitère sa question à la mairesse de Montréal
M. Ghislain Gagnon	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Prolongement de la ligne bleue et connexion vers la ligne verte – représentations auprès du gouvernement du Québec et de l'ARTM / Formuler une demande à l'ARTM à cet égard
M. François Gagnon	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Projet du boulevard L'Assomption – prendre acte de l'urgence climatique et cesser le développement routier / Réduire la pollution sonore et atmosphérique Dépôt de document
M. Louis Langevin	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Possibilité de payer le compte de taxes en 11 versements mais avec intérêts – taxe déguisée / Ventilation du compte de taxe générale souhaitée
Mme Jacqueline Gremaud	Mme Valérie Plante (M. Philipe Tomlinson)	Projet de construction d'une garderie et d'une synagogue sur un terrain public (îlot Saint-Viateur) à vocation culturelle, dans l'arrondissement d'Outremont / Mandat accordé à une firme pour la construction éventuelle d'une synagogue sans en informer les citoyens Dépôt de document
M. Lucien Pigeon	M. Jean-François Parenteau	Promouvoir la lutte contre les changements climatiques – urgence d'agir / Solliciter l'aide de vedettes internationales afin de promouvoir la lutte aux changements climatiques
M. Alain Desgagné	Mme Valérie Plante	Gratuité ou réduction des tarifs du transport en commun pour les aînés / Étendre cette gratuité aux étudiants également
Mme Laurel Cleugh Thompson	M. Éric Alan Caldwell	Mandat à l'ARTM pour la révision de la tarification du transport en commun – Enjeux avec la venue du futur REM et possible hausse de la tarification globale pour l'ensemble des usagés
M. Jean Duval	Mme Valérie Plante (M. François W. Croteau)	Le citoyen souhaite obtenir l'aide pour un rapport d'incident pour le SPVM
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Offrir gratuitement des titres de transport en échange des frais d'immatriculation imposés aux citoyens de Montréal / Stratégies afin d'inciter les citoyens à utiliser davantage le transport en commun

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Yves Daoust	M. Éric Alan Caldwell (M. Sylvain Ouellet) (M. Richard Deschamps)	Orientations de l'Administration concernant la réfection des rues, planage ou resurfaçage et avantages sur l'étalement sur 10 ans plutôt que 5 ans / Si resurfaçage, implication d'une mise à niveau des regards d'homme, par exemple dans les rues des Oblats et Maria dans l'arrondissement de LaSalle, et si coûts additionnels prévus
M. Fréderic LeCoq	Mme Valérie Plante (M. Philipe Tomlinson)	Îlot Saint-Viateur – exclure d'emblée cet espace à toute spéculation Dépôt de document
M. Francesco Moreno	Mme Valérie Plante (M. Richard Deschamps)	Sondage sur la transparence des maires d'arrondissement et première place attribuée à la mairesse de l'arrondissement de Lachine, Mme Vodanovic

À 20 h 05.

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Karine Boivin Roy

de prolonger la période de questions des citoyennes et citoyens afin de terminer la liste de noms inscrits, conformément à l'article 53 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

		
Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Claudia Leduc	Mme Magda Popeanu	Proposition d'un projet de Coopérative afin de préserver les logements abordables dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal / Mesures pour faciliter ce genre de projet souhaitées
M. François Picard	M. Craig Sauvé	Projet du SRB Pie IX – simplifier le projet et revoir l'aménagement / Mettre à jour l'ingénierie et rendre public les documents concernant le schéma de chaque tronçon du projet
M. Carl Paul Bégin	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Projet de modernisation de la rue Notre-Dame et mesures d'apaisement de la circulation – si un nouveau décret du BAPE est envisagé / Échéancier des travaux et accès aux documents afférents au projet

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des citoyennes et citoyens par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 20 h 17. Elle remercie toutes les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

À 20 h 19, le conseil reprend ses travaux.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité prend la parole pour informer les membres du conseil, qu'à la suite de l'entente avec les leaders lors de la rencontre avec la présidente du conseil, que la séquence de l'ordre du jour sera modifiée pour appeler les articles 51.01 à 51.03, tout de suite après la période de questions des citoyennes et citoyens, afin de faire coïncider l'étude de ces points avec la présence d'invités au balcon.

CM18 1487

Nominations de membres au Conseil interculturel de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1999;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 de nommer à titre de membres du Conseil interculturel de Montréal, pour un mandat de trois ans se terminant en décembre 2021, les personnes suivantes :
 - Monsieur Frédéric Dejean, en remplacement de Madame Romy Schlegel, et
 - Monsieur Juste Rajaonson, en remplacement de Madame Doina Sparionoapte;
- 2 de remercier les membres sortants pour leur contribution au sein du Conseil interculturel de Montréal.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et cède la parole respectivement aux conseillères Laurence Lavigne Lalonde et Effie Giannou ainsi qu'à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

Les conseillères Lavigne Lalonde, Giannou et la mairesse Plante prennent, à tour de rôle, la parole pour saluer tous les invités présents au balcon, remercier les membres sortants pour leur collaboration et pour avoir mené à bien les dossiers qu'ils ont eu à traiter durant leur mandat. Elles soulignent également l'importance de leur travail qui contribue à orienter les membres du conseil municipal pour qu'ils prennent des décisions qui reflètent la diversité montréalaise, les félicitent d'avoir été sélectionné parmi un très grand nombre de candidat et les remercient d'avoir choisi de se joindre au Conseil interculturel de Montréal.

Adopté à l'unanimité.		
51.01 1187968004		

Nomination et renouvellement de mandat au Conseil des Montréalaises

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2066;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 de nommer à titre de membres du Conseil des Montréalaises :
 - Mme Dominique Daigneault en remplacement de Mme Sharon Hackett, pour un premier mandat de trois ans, se terminant en décembre 2021;
 - Mme Zina Laadj pour un deuxième mandat de trois ans se terminant en décembre 2021;
- 2 de remercier Mme Sharon Hackett pour sa contribution au Conseil des Montréalaises.

Un débat s'engage.	

La présidente du conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et cède la parole respectivement à la conseillères Laurence Lavigne Lalonde, à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, et à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La conseillère Lavigne Lalonde, la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, et la mairesse Plante prennent, à tour de rôle, la parole pour saluer tous les invités présents au balcon, remercier les membres sortants pour leur collaboration et pour avoir mené à bien les dossiers qu'ils ont eu à traiter durant leur mandat. Elles soulignent également l'importance de leur travail qui contribue à orienter les membres du conseil municipal pour qu'ils prennent des décisions qui reflètent la diversité montréalaise, les félicitent d'avoir été sélectionné parmi un très grand nombre de candidat et les remercient d'avoir choisi de se joindre au Conseil des Montréalaises.

Adopté à l'unanimité.	
51.02 1187721003	

CM18 1489

Nominations et renouvellements de mandat au Conseil jeunesse de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2067;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 de nommer les personnes suivantes au Conseil jeunesse de Montréal :
 - Mme Alice Miquet à titre de présidente pour un premier mandat de 12 mois se terminant en décembre 2019;
 - M. Rami Habib à titre de vice-président pour un second mandat de 12 mois se terminant en décembre 2019:
 - M. Michael Wrobel à titre de membre pour un second mandat de trois ans se terminant en décembre 2021;
 - M. Benjamin Herrera à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2021, en remplacement de M. Jérémy Gareau;
 - M. Yazid Djenadi à titre de membre pour un premier mandat de trois ans se terminant en décembre 2021, en remplacement de Mme Amina Janssen;

2 -	de remercier les me	embres sortants pour	leur contribution	au Conseil jeuness	e de Montréal.
Un	débat s'engage.				

La présidente du conseil souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et cède la parole respectivement à la conseillère Laurence Lavigne Lalonde, au conseiller Benoit Langevin et à la mairesse de Montréal, Mme Valérie Plante.

La conseillère Lavigne Lalonde, le conseiller Langevin et la mairesse Plante prennent, à tour de rôle, la parole pour saluer tous les invités présents au balcon, remercier les membres sortants pour leur collaboration et pour avoir mené à bien les dossiers qu'ils ont eu à traiter durant leur mandat, soulignent aussi l'importance de leur travail qui contribue à orienter les membres du conseil municipal afin qu'ils prennent des décisions qui reflètent la diversité montréalaise, les félicitent d'avoir été sélectionné parmi un très grand nombre de candidat et les remercient d'avoir choisi de se joindre au Conseil jeunesse de Montréal.

Adopté à l'unanimité.	
51.03 1187181001	
À 20 h 32, Mme Cath M. Sterling Downey.	y Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil,
II est proposé par N	Л. François Limoges
appuyé par 🏻 🛚 N	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'e	étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	

CM18 1490

Accorder un contrat de gré à gré à Astral Affichage pour l'achat d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 304 683,75 \$, taxes incluses (fournisseur exclusif)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018 par sa résolution CE18 1914;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Astral Affichage, fournisseur exclusif, pour l'achat d'espaces publicitaires dans le réseau de la Société de transport de Montréal (STM) ainsi que sur le réseau d'affichage extérieur d'Astral pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour une somme maximale de 304 683,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.		
Adopté à l'unanimité.		
20.01 1186756003		

Accorder un contrat à Hollywood Nettoyage Spécialisé pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements, pour une période de 24 mois - Dépense totale de 839 274,38 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres 18-17119 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1954;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense de 839 274,38 \$, taxes et contingences incluses, pour les services de gestion des brigades alternées dans 15 arrondissements;
- 2- d'accorder à Hollywood Nettoyage Spécialisé, pour une période de 24 mois, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 729 803,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17119;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.02 1187286007

CM18 1492

Autoriser la cession du contrat, se terminant le 31 mars 2019, accordé à Les Pavages Chenail inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour la saison hivernale (CM17 0321) à Construction DJL inc. filiale du Groupe Eurovia

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1961;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser la cession du contrat se terminant le 31 mars 2019, accordé à Les Pavages Chenail inc. pour la fourniture sur demande d'enrobés bitumineux à chaud pour la saison hivernale (CM17 0321) à Construction DJL inc. filiale du Groupe Eurovia.

Adopté à l'unanimité.	
20.03 1184338001	

Accorder un contrat à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., pour des travaux de voirie dans la rue Sherbrooke Est, du boulevard Tricentenaire à la 53° Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 4 334 858,72 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 310201 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1963;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 4 334 858,72 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de voirie dans la rue Sherbrooke Est, du boulevard Tricentenaire à la 53^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles;
- 2- d'accorder à Demix construction, une division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 667 144,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 310201;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.04 1187231067

CM18 1494

Accorder un contrat à Aquarehab (Canada) inc. pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal - Dépense totale de 6 057 226,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 441211 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1966;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'autoriser une dépense totale de 6 057 226,22 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal;
- 2- d'accorder à Aquarehab (Canada) inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 397 478,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 441211;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.	
Adopté à l'unanimit	é.
20.05 1187231069	
	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.
	
CM18 1495	
Bibliothèque Mord	rat à Afcor Construction inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la decai-Richler, située au 5434 avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau- ense totale de 1 165 501,73 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel 76 (9 soum.)
Vu la recommanda	tion du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1967;

Et résolu :

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 165 501,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque Mordecai-Richler, située au 5434 avenue du Parc, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
- 2- d'accorder à Afcor Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 897 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5976;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.06 1188183001

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Henri-Bourassa, située au 5400 boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 220 450,44 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5975 (12 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1968;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 220 450,44 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque d'Henri-Bourassa, située au 5400 boulevard Henri-Bourassa Est, dans l'arrondissement de Montréal-Nord;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 945 094,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5975;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.07 1188183002
20.07 1100103002

CM18 1497

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque de Saint-Michel, située au 601, rue François-Perreault, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 1 313 825,08 \$ taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 5977 (8 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1970;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense totale de 1 313 825,08 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour l'exécution des travaux de rénovation de la Bibliothèque de Saint-Michel, située au 601, rue François-Perreault, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2- d'accorder à Procova inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 024 427,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5977;

Adopté à l'unanimité.

20.08 1188183003

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois ans, avec Infrastructel inc. pour des services de surveillance des travaux de la Commission des services électriques de Montréal, pour une somme maximale de 1 691 512,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1675 (2 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1971;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 3 ans, avec Infrastructel inc. pour des services de surveillance de travaux dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Infrastructel inc. firme ayant eu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 691 512,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1675 et selon les termes et conditions stipulé au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.09 1186850012

CM18 1499

Conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de trois ans, avec Groupe ABS inc. pour des services de surveillance des travaux de la Commission des services électriques de Montréal, pour une somme maximale de 1 815 685,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1681 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1973;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de conclure une entente-cadre de services professionnels, d'une durée de 3 ans, avec Groupe ABS inc. pour des services de surveillance de travaux dans le cadre de la construction de nouveaux réseaux et de l'enfouissement des fils aériens dans différents arrondissements;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Groupe ABS inc. firme ayant eu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 815 685,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1681 et selon les termes et conditions stipulé au projet de convention;
- 3- d'autoriser le président de la Commission des services électriques de Montréal à signer le projet de convention pour et au nom de la Ville;

4	4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
	Adopté à l'unanimité. 20.10 1186850013
À	À 21 h 04, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.
I	l est proposé par M. François Limoges
	appuyé par M. Benoit Dorais
E	Et résolu :
c	de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.
ŀ	Adopté à l'unanimité.
	
(CM18 1500
p p r	Résilier l'entente actuelle se terminant le 31 décembre 2018 et accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à la Corporation du Théâtre Outremont pour la réalisation d'une programmation culturelle au Théâtre Outremont en 2018, 2019, 2020 et 2021, pour une somme maximale de 1 517 670 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin / Autoriser un virement budgétaire de 143 832,88 \$ (net de ristourne) par année pour les années 2019, 2020 et 2021 en provenance de l'arrondissement Outremont vers le budget du Service de la culture
١	/u la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1974;
I	l est proposé par M. François Limoges
	appuyé par M. Benoit Dorais
E	Et résolu :
1	 1- de résilier l'entente actuelle de la Ville de Montréal avec la Corporation du Théâtre Outremont se terminant le 31 décembre 2018;
2	d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel la Corporation du Théâtre Outremont s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation de la programmation culturelle au Théâtre Outremont couvrant la période du 1 ^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021, pour une somme maximale de 1 517 670 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3- d'autoriser un virement budgétaire de 143 832,88 \$, par année, pour les années 2019, 2020 et 2021 en provenance de l'arrondissement d'Outremont vers le budget du Service de la culture;
- 4- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.11 1183205007

Accorder un contrat de services professionnels à Kanva Architecture inc. pour la conception de plans et devis pour la réfection des murs et des pochettes de plantation des écosystèmes du Biodôme - Dépense totale de 270 061,91 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17290 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1978;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Kanva Architecture inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la conception de plans et devis pour la réfection des murs et des pochettes de plantation des écosystèmes du Biodôme, pour une somme maximale de 234 836,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17290;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 225,47 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel

Adopté à l'unanimité.		
20.12 1186365004		

CM18 1502

Approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, jusqu'au 31 décembre 2022, à titre gratuit

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1982;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Fondation de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, établissant les modalités d'utilisation des équipements de la Chapelle historique du Bon-Pasteur, jusqu'au 31 décembre 2022, à titre gratuit;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de la culture à signer, ladite convention pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.		
20.13 1186868001		

Approuver un projet de bail par lequel la Ville loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, deux immeubles d'une superficie totale de 7 500 mètres carrés, situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, utilisés à des fins de musée, moyennant un loyer total de 218 006,40 \$, excluant les taxes / Le montant de la subvention immobilière est de 7 854 750 \$ pour la durée de l'entente

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1986;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à la Société du musée d'archéologie et d'histoire de Montréal Pointe-à-Callière, à des fins de musée, deux immeubles d'une superficie totale 7 500 mètres carrés, situés au 350, place Royale et au 150, rue Saint-Paul Ouest, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1^{er} janvier 2019, moyennant un loyer total de 218 006,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.14 1184069019		

CM18 1504

Accorder un soutien financier totalisant 125 000 \$ à Montréal en Fêtes, pour l'année 2018, pour la réalisation de « Montréal en Fêtes et le spectacle du Nouvel An » dans le Vieux-Montréal, dont 50 000 \$ en soutien technique / Autoriser l'occupation du domaine publique pour l'événement « Montréal en Fêtes » qui se déroulera sur la place Jacques-Cartier et sur certaines rues environnantes / Approuver un projet de convention de soutien financier et un projet de protocole d'entente de soutien technique à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1989;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- d'accorder un soutien financier de 125 000 \$, pour l'année 2018, à Montréal en Fêtes pour la réalisation de « Montréal en Fêtes et le spectacle du Nouvel An », dans le Vieux-Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'approuver un projet de protocole de soutien technique estimé à 50 000 \$ pour les deux volets de cet événement avec Montréal en Fêtes, selon les termes et conditions stipulés au projet de protocole;
- 4- d'autoriser l'occupation du domaine public pour l'événement « Montréal en Fêtes 2018 »;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.15 1181312001		

	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Accorder un soutien financier de 4 680 000 \$ et un prêt de 4 680 000 \$ aux Habitations communautaires Duff Court, dans le cadre du Fonds d'Investissement Montréal (FIM) - Phase 4 / Approuver deux projets de convention à cette fin / Autoriser la Ville, au terme du prêt garanti pour une hypothèque de 1^{er} rang, à céder son deuxième rang hypothécaire en faveur du FIM / Autoriser l'affectation de 6 552 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locales / Ajuster la base budgétaire d'un montant de 1 404 000 \$ pour l'année 2020

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2046;

Il est proposé par M. François Limoges appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 d'accorder un soutien financier de 4 680 000 \$ à l'organisme les Habitations communautaires Duff Court et un prêt de 4 680 000 \$ sans intérêt garanti sous la forme d'un prêt sans intérêt garanti par une hypothèque de 2^e rang pour un projet de logements abordables, dans le cadre d'un montage financier mis en place par le Fonds d'Investissement Montréal - phase 4 (FIM-IV);
- 2 d'approuver un projet de convention de prêt et un projet de convention de soutien financier entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'autoriser la Ville, à l'arrivée du terme du prêt garanti par une hypothèque de 1^{er} rang, à céder son deuxième rang hypothécaire en faveur du Fonds d'Investissement de Montréal ;
- 4 d'autoriser l'affectation de 6 552 000 \$ provenant du surplus accumulé non affecté de compétences locales;
- 5 d'autoriser un ajustement à la base budgétaire d'un montant de 1 404 000 \$ pour l'année 2020;
- 6 de déléguer à la directrice de la Direction de l'habitation du Service de la mise en valeur du territoire la signature de l'acte hypothécaire en faveur de la Ville de Montréal;
- 7 d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.16 1180640006

Accorder un soutien financier de 20 000 000 \$ à la Société du patrimoine Angus pour l'aménagement de l'îlot central du Technopôle Angus, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} avril 2029 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2047;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 20 000 000 \$ à la Société du patrimoine Angus afin de permettre le développement de l'îlot central du site du Technopôle Angus, entre le 1^{er} janvier 2019 et le 1^{er} avril 2029;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.17 1187340008

CM18 1507

Accorder un soutien financier de 19 912 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles, pour une durée de 5 ans, couvrant les années 2019 à 2023, pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2041;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1 d'accorder un soutien financier au montant total de 19 912 000 \$ au Partenariat du Quartier des spectacles pour une durée de 5 ans, couvrant les années 2019 à 2023, pour la réalisation de sa mission dans le Quartier des spectacles;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.18 1181103003	

Abroger la résolution CM18 0987 / Approuver un projet d'acte de vente par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc., aux fins d'assemblage, un terrain d'une superficie de 1 824,7 mètres carrés, situé du côté nord de la rue Sherbrooke Est, faisant partie du prolongement de la rue Bilaudeau, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour une somme de 415 000 \$, plus les taxes applicables / Fermer comme domaine public le lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2038;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'abroger la résolution CM18 0987;
- 2 de fermer comme domaine public le lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal;
- 3 d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Édifice 9503 Sherbrooke inc. un immeuble situé au nord de la rue Sherbrooke Est et à l'ouest de la rue Contrecœur, constitué du lot 4 115 604 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Mercier– Hochelaga-Maisonneuve, pour la somme de 415 000 \$, plus les taxes applicables, le tout sujet aux termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 4 d'imputer la recette conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.19 1181368003	

CM18 1509

Accorder quatre contrats à Groupe SDM inc., pour une période de 24 mois avec une option de renouvellement de deux périodes additionnelles de 12 mois chacune, pour la fourniture des services de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareils de dégel électriques, pour 12 arrondissements, soit un montant de 245 371,90 \$, taxes incluses, pour le lot 1; un montant de 124 576,18 \$, taxes incluses, pour le lot 2; un montant de 126 125,99 \$, taxes incluses, pour le lot 3 et un montant de 189 171,29 \$, taxes incluses, pour le lot 5 - Appel d'offres public 18-17126 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2027;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de conclure une entente-cadre pour la fourniture sur demande des services de dégel de conduites d'eau métalliques du réseau d'aqueduc à l'aide d'appareil de dégel électrique, pour 12 arrondissements, d'une durée de 24 mois avec une option de renouvellement de 2 périodes additionnelles de 12 mois chacune;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe SDM inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, quatre contrats à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour les sommes maximales de 245 371,90 \$, taxes incluses (lot 1); de 124 576,18 \$, taxes incluses, (lot 2); de 126 125,99 \$, taxes incluses, (lot 3) et de 189 171,29 \$, taxes incluses, (lot 5), conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17126 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des 12 arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1186133002

Il est proposé par

M. François Limoges

appuyé par

M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1510

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure avec IPL inc. des ententes-cadres d'une durée de 36 mois pour l'achat de bacs roulants de 120, 240 et 360 litres pour la collecte des matières recyclables et organiques - Appel d'offres public AO 18-17181 (2 soum.) - (montant estimé de 3 041 753 \$, taxes incluses)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2024;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

20 21 1185308003

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres, pour une période de 36 mois, pour la fourniture de bacs roulants de 120, 240, 360 litres pour les matières recyclables et organiques;
- 3- d'accorder à IPL inc., plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des lots, les contrats à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chaque lot, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17181 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;

Firme	Lots	Montant (taxes incluses)
IPL inc.	1	2 665 394 \$
	2	376 359 \$
TOTAL		3 041 753 \$

	TOTAL	σ στι 7 σσ φ
4-	d'imputer ces dépenses de rythme des besoins à com	dget du Service de l'environnement, et ce au
Un	débat s'engage.	
Ad	opté à l'unanimité.	

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets inc. pour la fabrication et l'installation de la nouvelle marquise sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon et De Bellechasse, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 5) - Dépense totale de 21 978 976,64 \$, taxes, variations des quantités, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 403914 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2030;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 20 177 421,18 \$, taxes, variations de quantités et incidences incluses, pour la fabrication et l'installation de la nouvelle marquise sur la rue Saint-Hubert, entre les rues Jean-Talon et De Bellechasse, dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Saint-Hubert (Lot 5);
- 3- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 18 015 554,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 403914;
- 4- d'autoriser une dépense de 1 801 555,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 5- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.22 1181009026

CM18 1512

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à J. René Lafond inc. pour la fourniture de 15 tracteurs compacts articulés à voie étroite de marque Wacker Neuson avec divers outils et pièces d'équipement - Dépense totale de 2 780 319,97 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 18-17292 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2026;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 780 319,97 \$, taxes et contingences incluses, pour la fourniture de 15 tracteurs compacts articulés à voie étroite de marque Wacker Neuson avec divers outils et pièces d'équipement;

c	d'accorder à J. René Lafond inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 647 923,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-17292 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
4- c	l'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un d	ébat s'engage.
Adop	oté à l'unanimité.
20.23	1184922022
CM1	8 1513
Pren	dre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
spec d'act	rouver un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des stacles s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation tivités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par l'organisme dans le rtier des spectacles, pour une somme maximale de 14 371 875 \$, taxes incluses
Vu la	recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2051;
II est	proposé par M. François Limoges
	appuyé par M. Benoit Dorais
Et ré	solu :
1 - c	le prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats
l(r l'	d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel le Partenariat du Quartier des spectacles s'engage à fournir à la Ville les services professionnels equis pour la réalisation d'activités opérationnelles et services spécifiques rendus à la Ville par organisme dans le Quartier des spectacles, pour une durée de 5 ans, de 2019 à 2023, pour une comme maximale de 14 371 875 \$, taxes incluses;
3 - c	l'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
Un d	ébat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1181103004

Approuver un projet d'acte modifiant la servitude publiée sous le numéro 13 317 376, en faveur de la Ville de Montréal et affectant le lot 3 667 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, créée lors de la vente de la rue du Glacis le 25 mai 2006 afin de permettre la réalisation de travaux par Gare Viger Sud inc., propriétaire du lot en contrepartie d'une somme de 666 496 \$, plus les taxes applicables

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 13 décembre 2018 par sa résolution CE18 2086;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

Adopté à l'unanimité

- 1 d'approuver un projet d'acte d'amendement à des servitudes à intervenir entre la Ville de Montréal, la Gare Viger Sud inc., la Société d'habitation et de développement de Montréal et le Cirque Éloize, par lequel la Ville de Montréal annule la servitude d'utilités publiques et modifie l'assiette et les conditions de la servitude de passage créées aux termes de l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 13 317 376 qui grève le lot 3 667 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, et ce, aux conditions stipulées au projet d'acte;
- 2 d'autoriser le greffier de la Ville à signer ledit acte d'amendement, conditionnellement à :
 - la présentation de la confirmation écrite du ministère du Développement durable et de la lutte aux changements climatiques (MELCC) qui approuve une réhabilitation partielle du lot 3 667 245 du cadastre du Québec, circonscription foncière du Québec, et que les travaux exigés par le MELCC pour donner cette approbation, le cas échéant, ont été approuvés par la Division de Ponts et Tunnels; et
 - la signature d'un protocole d'entente relativement aux modalités applicables aux travaux qui devront être réalisés aux frais de Viger et à la satisfaction de la Ville sur le domaine public et sur le Fonds Servant ou de toute autre entente à convenir avec la Ville pour se conformer à la réglementation municipale, le cas échéant; et
 - la signature de l'acte d'amendement par la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) et le Cirque Éloize.

7 .a.op .aaaa	
20.25 1187979002	
À 21 h 48, le conse	il reprend l'étude de l'article 80.01 (20.02).
CM18 1515 (suite)	
8 628 579 \$, taxe	tentes-cadres de services professionnels avec Les services EXP inc. (contrat #1 s incluses) et CIMA+ S.E.N.C. (contrat #2: 9 322 173 \$, taxes incluses) pour la eillance des travaux d'infrastructures - Appel d'offres public 18-17017 (5 soum.)
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
d'apporter un amer	ndement à l'article 80.01 (20.02) en retirant le paragraphe 1 du Résolu.
Un débat s'engage	sur l'amendement du leader de la majorité et du conseiller Dorais.

La	présidente	du	conseil	met	aux	voix	l'article	80.01	(20.02),	tel	qu'amendé,	et	le	déclare	adopté	à
l'un	animité, et i	il es	st													

RÉSOLU

en conséquence.

1185249003 80.01 (20.02)

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM18 1516

Adoption d'une résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences locales

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1830;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 8 novembre 2018, par sa résolution CM18 1301;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE COMPÉTENCES LOCALES

Il est résolu que la somme de 234,2 M\$ prise à même le fonds général est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.		
30.01 1183843014		

Adoption d'une résolution établissant la contribution des villes reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2019)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 par sa résolution CE18 1834;

Vu le dépôt de cette résolution à l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 8 novembre 2018, par sa résolution CM18 1302;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES MUNICIPALITÉS RECONSTITUÉES AUX FINS DU FINANCEMENT DES DÉPENSES AFFÉRENTES AU CENTRE-VILLE (EXERCICE FINANCIER DE 2019)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) prévoyant que les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif.

1. La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier de 2019, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dé penses du centre-ville			
	\$	%		
Baie-D'Urfé	239 537	2,884		
Beaconsfield	413 491	4,978		
Côte-Saint-Luc	550 951	6,632		
Dollard-Des Ormeaux	813 497	9,793		
Dorval	1 414 022	17,022		
Hampstead	195 732	2,356		
L'Îl e-Dorval	1 387	0,017		
Kirkland	578 683	6,966		
Mont-Royal	1 034 002	12,448		
Montréal-Est	339 726	4,090		
Montréal-Ouest	113 949	1,372		
Pointe-Claire	1 267 744	15,261		
Senneville	66 695	0,803		
Saint e-An ne-de-Bellevu e	147 030	1,770		
Westmount	1 130 411	13,608		
Total	8 306 856	100,000		

Source : Ville de Montréal

2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier de 2019, s'appliquent aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1183843010

Accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de cinq dos d'ânes allongés dans la rue De Bordeaux, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Rachel Est, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018 par sa résolution CE18 1932;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de service de l'arrondissement du Plateau Mont-Royal de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux pour la construction de cinq dos d'ânes allongés sur la rue De Bordeaux, entre l'avenue du Mont-Royal Est et la rue Rachel Est, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.

Adopté à l'unanimité.		
30.03 1181097014		

CM18 1519

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de fourniture et d'installation de deux duos (déchets/recyclage) semis-enfouis au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 2001;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux de fourniture et d'installation de deux duos (déchets/recyclage) semis-enfouis au parc des Rapides, dans l'arrondissement de LaSalle, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Jn débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
30.04 1185186001

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales (155 970 142,56 \$)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 2008;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation des sommes restantes à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences municipales, soit un montant de 155 970 142,56 \$.

Adopté à l'unanimit	é.
30.05 1183894005	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.06 à 30.08 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM18 1521

Autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financer la réalisation de l'auscultation des trottoirs des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018 par sa résolution CE18 1935;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser une appropriation de 500 000 \$ de la réserve de la voirie locale afin de financer la réalisation de l'auscultation des trottoirs des rues du réseau artériel de la Ville de Montréal.

	ouon o	400 .4	50 44 1.	oodaa .	a. (01101	40 .4	
Un débat s'engage.							
Adopté à l'unanimité.							
30.06 1183690008							

Autoriser le déploiement du service de patrouille d'aqueduc du secteur Est afin de desservir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à compter du 1^{er} janvier 2019, le territoire couvert par les arrondissements de Rosemont-La Petite-Patrie, de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve / Approuver l'augmentation des charges inter-unités aux 4 arrondissements concernés

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 2003;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'autoriser le déploiement du service de patrouille d'aqueduc afin de desservir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à compter du 1^{er} janvier 2019, les arrondissements de Rosemont–La Petite-Patrie, de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, d'Ahuntsic-Cartierville, de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension et de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve;
- 2 d'approuver l'augmentation des charges inter-unités aux quatre arrondissements concernés conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.07 1181610012	

CM18 1523

Approuver une programmation de travaux dans le cadre du programme PRIMEAU, volet 2 - Renouvellement de conduites, ouvrant droit à une subvention évaluée à 30 M\$ pour des travaux de réhabilitation de conduites secondaires d'égout en 2019 / Autoriser le Service de l'eau à transmettre cette demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) / Abroger la résolution CM18 0671

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide sur le programme PRIMEAU;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1996;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'abroger la résolution CM18 0671;
- 2 d'attester que la Ville de Montréal :
 - s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;
 - s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés à son projet au programme PRIMEAU;
 - confirme qu'elle assume tous les coûts non admissibles et les dépassements de coûts associés à son projet au programme PRIMEAU;
 - autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMEAU.

Adopté à l'unanimité.	
30.08 1188020004	

À 22 h 01, la présidente du conseil, M 2018, à 9 h 30.	Mme Cathy Wong, ajourne la sé	ance jusqu'au mardi 18 décembr



Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2018 13 h

Séance tenue le mardi 18 décembre 2018, 9 h 30 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

Mme Valérie Plante, M. Christian Arseneault, Mme Manon Barbe, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Karine Boivin-Roy, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, M. Luc Ferrandez, Mme Rosannie Filato, Mme Giuliana Fumagalli, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Christine Gosselin, Mme Nathalie Goulet, M. Richard Guay, Mme Patricia Lattanzio, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Francesco Miele, Mme Suzie Miron, Mme Sue Montgomery, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Marie-Josée Parent, M. Jean-François Parenteau, M. Hadrien Parizeau, M. Jocelyn Pauzé, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Micheline Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Craig Sauvé, Mme Anne-Marie Sigouin, Mme Émilie Thuillier, M. Philipe Tomlinson, Mme Maja Vodanovic, Mme Stephanie Watt et Mme Cathy Wong.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

Mme Catherine Clément-Talbot, Mme Suzanne Décarie, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Luis Miranda et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Normand Marinacci.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DE LA CONSEILLÈRE FILATO ET DU CONSEILLER BEAUDRY À L'ARTICLE 65.03 :

Mme Catherine Clément-Talbot, Mme Suzanne Décarie, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Luis Miranda et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ SUR LA PROPOSITION D'AMENDEMENT DE LA CONSEILLÈRE FILATO ET DU CONSEILLER BEAUDRY À L'ARTICLE 65.03 :

M. Normand Marinacci.

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 65.03, TEL QU'AMENDÉ :

Mme Catherine Clément-Talbot, Mme Suzanne Décarie, Mme Andrée Hénault, M. Benoit Langevin, M. Luis Miranda et Mme Lise Zarac.

ABSENCE SANS MOTIF AU SENS DU *RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS* LORS DU VOTE ENREGISTRÉ À L'ARTICLE 65.03, TEL QU'AMENDÉ :

M. Normand Marinacci.

AUTRES PRÉSENCES:

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice Mme Lynne Trépanier, Conseillère - Analyse et contrôle de gestion

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, déclare la séance ouverte.

Avant de débuter la période de questions du public, la présidente du conseil informe les membres qu'ils recevront une invitation par courriel pour la 32° édition de la simulation du Jeune conseil de Montréal qui aura lieu le 19 janvier et du 25 au 27 janvier 2019. La présidente du conseil poursuit et indique que cet exercice, qui consiste à la simulation parlementaire du conseil par des jeunes âgés de 18 à 30 ans, qui pendant 3 jours débattent et présentent des projets de règlements portera notamment sur la protection et la création du patrimoine montréalais; la communautarisation du Service de police de la Ville de Montréal; l'inclusion des nouvelles arrivantes et finalement sur la priorisation des transports en commun et des transports actifs. La présence des élus es est toujours grandement appréciée par les jeunes en exercice. La présidente du conseil mentionne que les membres recevront également une invitation pour Cité Elles MTL 2019 qui aura lieu les 29 et 30 mars 2019. Cet exercice consiste à la simulation parlementaire du conseil par un groupe composé d'une quarantaine de femmes et la présidente du conseil sollicite la participation des membres du conseil afin d'agir à titre de mentor. Les mentors appuient les participantes dans leur simulation de préparation en caucus, les conseillent sur leurs interventions et partagent la réalité de leur parcours d'implication politique. Pour terminer, la présidente du conseil remercie les élus es et les invite à réserver ces dates dès que possible.

La présidente du conseil invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement ayant omis de le faire en début de séance.

La présidente du conseil cède la parole au conseiller Benoit Dorais.

Le conseiller Dorais remercie les élus.es et le personnel qui ont donnés généreusement à la suite de l'initiative du conseiller qui consistait à porter une tenue spéciale du temps des fêtes. Une somme de 235 \$ a été recueillie et comptabilisée devant témoins et sera remise à la Mission Bon Accueil.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Les citoyennes et citoyens ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Laurian Ionita	M. Éric Alan Caldwell	Problématique concernant la circulation à Montréal et application du code de sécurité routière pour tous / Campagne d'éducation des citoyens souhaitée – faire des représentations auprès du gouvernement provincial
Mme Sandra Boursiquot	Mme Valérie Plante (Mme Rosannie Filato) (M. Francesco Miele)	Dénonce une situation de harcèlement sexuel à la mairie de l'arrondissement d'Anjou – demande l'aide de l'Administration

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyennes et des citoyens, la présidente du conseil déclare la période de questions du public close à 9 h 43. Elle remercie les personnes qui se sont déplacées pour faire état de leurs doléances aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillères et conseillers ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>A</u>	<u>Objet</u>
M. Lionel Perez	Mme Valérie Plante	Dépôt d'un Plan d'action d'intégration des immigrants qui ne tient pas compte des changements politiques survenus au niveau provincial / Reconnaître que le Plan d'action est déficient et invite l'Administration à le bonifier

Question de À Objet

explications sur l'écart de salaire à la baisse avec celui de son prédécesseur à la lumière de la Politique de l'équité salariale / Possibilité de réévaluer le

salaire de M^e Bishop

M. Francesco Miele Mme Valérie Plante Véhicules de déneigement n'ayant pas

(M. Jean-François Parenteau)

les autorisations nécessaires pour être sur la route – est-ce que des mesures ont été prises par le Service du matériel roulant et des ateliers afin de ne pas mettre en péril les opérations de déneigement et qu'aucun col bleu ne sera mis à l'amende / Si un chargement devrait être décrété à court terme – les véhicules seraient-ils exemptés ou

gardés au rancart?

À 9 h 58,

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. François Limoges

de prolonger la période de questions des membres du conseil de 5 minutes, conformément à l'article 57 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

La proposition est agréée.

M. Richard Guay M. Sylvain Ouellet Travaux de réfection – rue Sherbrooke

(M. Benoit Dorais) Est, entre la 42^e Avenue et le boulevard

de la Rousselière, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, segment sans trottoir – position de

l'Administration à cet égard

Mme Christine Black Mme Valérie Plante Refus par le gouvernement canadien

(M. François Limoges) d'émettre des visas à des chercheurs en intelligence artificielle – position de

en intelligence artificielle – position de l'Administration sur ce dossier / Préserver la réputation de Montréal

r reserver la reputation de ivior

À l'expiration du délai imparti pour la période de questions des membres du conseil par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051), la présidente du conseil déclare la période de questions des membres de conseil close à 10 h 04.

À 10 h 04, le conseil reprend ses travaux.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique qu'à la suite d'une entente avec l'opposition officielle, les articles 30.09 à 30.13 ne seront pas réunis pour fins d'étude.

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2020, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale, et les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1993;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2020, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant les objets suivants, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :

- les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale;
- les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale qui respectent l'un des paramètres suivants:
 - ouvrage composé d'éléments dits structuraux;
 - pont, passerelle ou tunnel dont la longueur du tablier (distance comprise entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées) est de 4,5 mètres ou plus;
 - mur de soutènement et écran antibruit dont la hauteur moyenne, mesurée à partir du dessus du terrain naturel sans inclure les dispositifs de retenue, est de 1,5 mètre ou plus et dont la superficie est de 50 mètres carrés ou plus;
 - ponceau dont l'ouverture, mesurée perpendiculairement aux parois, est de 4,5 mètres ou plus.
 Dans le cas où il y a plusieurs cellules côte à côte, il faut considérer la somme de leurs ouvertures.
 Les cellules doivent évidemment se trouver sur le même cours d'eau, et la distance entre chacune d'elles doit être inférieure ou égale au diamètre de la cellule la plus importante;
 - quai à neige composé d'un tablier dont la longueur hors-tout est de 4,5 mètres ou plus et la hauteur moyenne mesurée à partir du terrain naturel est de 1,5 mètre ou plus.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin de réduire à une année la durée de prolongation de la compétence relative aux feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale, soit jusqu'au 31 décembre 2019, et de prolonger, pour une période de 5 ans, la compétence relative aux structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale, soit jusqu'au 31 décembre 2023.

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy.

Le conseiller Éric Alan Caldwell prend la parole et indique qu'il en accord avec l'amendement proposé.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et informe les membres qu'il n'est pas d'accord sur le fait que le conseil puisse accorder des mandats dont le terme va au-delà de la date des prochaines élections municipales, ce qui lierait une prochaine administration à cet engagement.

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par Mme Giuliana Fumagalli

de scinder l'amendement présentement à l'étude afin que les membres du conseil puissent voter distinctement sur les deux propositions de réduction et prolongation de compétence.

La proposition est agréée.

La présidente du conseil met aux voix la 1^{ère} partie de l'amendement du chef de l'opposition officielle et de la leader de l'opposition officielle qui consiste à réduire à une année la durée de prolongation de la compétence relative aux feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale, soit jusqu'au 31 décembre 2019 et la déclare adoptée à l'unanimité.

La présidente du conseil met aux voix la 2^e partie de l'amendement qui consiste à prolonger, pour une période de 5 ans, la compétence relative aux structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale, soit jusqu'au 31 décembre 2023, et la déclare adoptée à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 30.09, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix l'article 30.09, tel qu'amendé, qui se lit maintenant comme suit : « de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'objet suivant, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec ;*

- les feux de circulation situés sur le réseau de voirie locale; »

et le déclare adopté à l'unanimité;

et « de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2023, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'objet suivant, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :

- les structures routières et connexes situées sur le réseau de voirie locale qui respectent l'un des paramètres suivants:
 - ouvrage composé d'éléments dits structuraux;
 - pont, passerelle ou tunnel dont la longueur du tablier (distance comprise entre les extrémités du tablier ou entre les faces intérieures des garde-grèves des culées) est de 4,5 mètres ou plus;
 - mur de soutènement et écran antibruit dont la hauteur moyenne, mesurée à partir du dessus du terrain naturel sans inclure les dispositifs de retenue, est de 1,5 mètre ou plus et dont la superficie est de 50 mètres carrés ou plus;
 - ponceau dont l'ouverture, mesurée perpendiculairement aux parois, est de 4,5 mètres ou plus.
 Dans le cas où il y a plusieurs cellules côte à côte, il faut considérer la somme de leurs ouvertures.
 Les cellules doivent évidemment se trouver sur le même cours d'eau, et la distance entre chacune d'elles doit être inférieure ou égale au diamètre de la cellule la plus importante;
 - quai à neige composé d'un tablier dont la longueur hors-tout est de 4,5 mètres ou plus et la hauteur moyenne mesurée à partir du terrain naturel est de 1,5 mètre ou plus. »

et le déclare adopté à la majorité des voix;

et il est

RÉSOLU

en conséquence.

Dissidence : M. Marvin Rotrand sur la durée de prolongation relative aux structures routières.

30.09 1184073001

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2023, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1994;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2023, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'objet suivant, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* :

- l'enlèvement, le transport et le dépôt des matières résiduelles.

Un débat s'engage.

on debat's engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin de réduire à 6 mois la durée de prolongation de la compétence relative à l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, soit jusqu'au 30 juin 2019.

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller Miele.

Le conseiller Jean-François Parenteau prend la parole et indique que le délai proposé par le chef de l'opposition officielle n'est pas adéquat et qu'il serait plus réaliste de prolonger la compétence pour une période de 3 ans.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au chef de l'opposition officielle.

Le chef de l'opposition officielle indique qu'il retire son amendement et soumet un nouvel amendement.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Francesco Miele

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin de réduire à une année la durée de prolongation de la compétence relative à l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller Miele.

Le leader de la majorité, M. François Limoges, indique que l'Administration est d'accord avec l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez et du conseiller Miele.

Le débat se poursuit sur l'article 30.10, tel qu'amendé.

La présidente du conseil met aux voix l'article 30.10, tel qu'amendé, qui se lit maintenant comme suit : « de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'enlèvement, le transport et le dépôt de matières résiduelles, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. » et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

	ŕ,	~ .	$\overline{}$		
R	⊢،	- 1	١,		
1	∟.			_	_

en conséquence.

30.10 1186717007

CM18 1526

Prolonger, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018 par sa résolution CE18 1995;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2024, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Lionel Perez

appuyé par M. Alan DeSousa

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin de réduire à une année la durée de prolongation de la compétence concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Un débat s'engage sur l'amendement du chef de l'opposition officielle, M. Perez, et du conseiller DeSousa

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, demande au conseiller Marvin Rotrand de retirer le mot « déguisé » utilisé lors de son intervention car il figure sur la liste des mots antiparlementaires. Ce dernier s'exécute.

La présidente du conseil cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité informe les membres du conseil que l'Administration accepte l'amendement du chef de l'opposition officielle et du conseiller DeSousa à l'effet de prolonger d'une année la compétence dont il est question dans le présent dossier.

Un débat s'engage sur l'article 30.11, tel qu'amendé.

Le chef de l'opposition officielle utilise son droit de réplique.

La présidente du conseil met aux voix l'article 30.11, tel qu'amendé, qui se lit maintenant comme suit : « de prolonger, jusqu'au 31 décembre 2019, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant les activités d'opération relatives aux lieux d'élimination de la neige sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*. » et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU	
en conséquence.	
30.11 1184631013	

CM18 1527

Prolonger, jusqu'au 30 juin 2020, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2061;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger jusqu'au 30 juin 2020 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin de réduire à une année la durée de prolongation de la compétence concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller DeSousa et de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au conseiller Éric Alan Caldwell.

Le conseiller Caldwell informe les membres du conseil que l'Administration accepte l'amendement du conseiller DeSousa et de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, à l'effet de prolonger d'une année la compétence dont il est question dans le présent dossier.

La présidente du conseil met aux voix l'article 30.12, tel qu'amendé, qui se lit maintenant comme suit : « de prolonger jusqu'au 31 décembre 2019 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant l'application de la réglementation en matière de stationnement pour la délivrance de constats d'infraction sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec. » et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU
en conséquence.
30.12 1187590007

Prolonger, jusqu'au 30 juin 2020, l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2062;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de prolonger jusqu'au 30 juin 2020 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Karine Boivin-Roy

d'apporter un amendement à l'article sous étude afin de réduire à une année la durée de prolongation de la compétence concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller DeSousa et de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy.

La présidente du conseil, Mme Cathy Wong, cède la parole au leader de la majorité, M. François Limoges.

Le leader de la majorité informe les membres du conseil que l'Administration accepte l'amendement du conseiller DeSousa et de la leader de l'opposition officielle, Mme Boivin-Roy, à l'effet de prolonger d'une année la compétence dont il est question dans le présent dossier.

La présidente du conseil met aux voix l'article 30.13, tel qu'amendé, qui se lit maintenant comme suit : « de prolonger jusqu'au 31 décembre 2019 l'application de la déclaration de compétence visée par la résolution CM16 1455 concernant le stationnement tarifé contrôlé par parcomètre, distributeur et borne de stationnement sur le réseau de voirie locale, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec.* » et le déclare adopté à l'unanimité, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

30.13 1187590006

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.14 à 30.16 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle afin de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la construction d'un corridor actif dans le lien vert entre le boulevard Shevchenko et la 90^e Avenue, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2056;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'accepter l'offre de services de l'arrondissement de LaSalle de prendre en charge la conception, la coordination et la réalisation des travaux visant la construction d'un corridor actif dans le lien vert, entre le boulevard Shevchenko et la 90^e Avenue, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.		
30.14 1181097013		

CM18 1530

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2019 - Dépense de 433 338,31 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2063;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ainsi qu'au Carrefour du capital humain pour l'année 2019;
- 2 d'autoriser le paiement de la cotisation pour l'année 2019 à l'UMQ ainsi qu'au Carrefour du capital humain, au montant de 433 338,31 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.15 1184784009		

Autoriser des virements budgétaires totalisant 87 000 \$ pour l'année 2018 en provenance des arrondissements de Ville-Marie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Pierrefonds-Roxboro vers le Centre de services 311 à la Direction générale et ce, à compter du 24 novembre 2018 / Autoriser des virements budgétaires totalisant 769 500 \$ pour l'année 2019 en provenance des arrondissements de Ville-Marie, de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Pierrefonds-Roxboro vers le Centre de services 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications / Autoriser un ajustement à la base budgétaire de 769 500 \$ pour l'année 2020 et les années subséquentes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 décembre 2018 par sa résolution CE18 2072;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'autoriser, pour l'année 2018, des virements budgétaires totalisant 87 000 \$ en provenance des trois arrondissements vers le Centre de service 311 à la Direction Générale, se détaillant comme suit :
 48 288 \$ de l'arrondissement de Ville-Marie, 28 973 \$ de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et 9 658 \$ de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 2 d'autoriser, pour l'année 2019, des virements budgétaires totalisant 769 500 \$ en provenance des trois arrondissements vers le Centre de services 311 au Service de l'expérience citoyenne et des communications, se détaillant comme suit : 427 500 \$ de l'arrondissement de Ville-Marie, 256 500 \$ de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et 85 500 \$ de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro;
- 3 d'autoriser, pour l'année 2020 et les années subséquentes, un ajustement à la base budgétaire de l'ordre de 769 500 \$ en provenance des arrondissements de Ville-Marie (427 500 \$), de Villeray– Saint-Michel–Parc-Extension (256 500 \$) ainsi que de Pierrefonds-Roxboro (85 500 \$) vers le Centre de services 311, au Service de l'expérience citoyenne et des communications;
- 4 d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
30.16 1186376001	

CM18 1532

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscrire pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 11 000 000 \$ afin de financer l'achat et l'installation d'équipements pour le maintien et l'amélioration des feux de circulation et de la gestion de la circulation », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1182968015			

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la Charte montréalaise des droits et des responsabilités et sur le droit d'initiative (05-056) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

1.02 1183599006	

CM18 1534

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 27 000 000 \$ pour le financement de travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'espace pour la vie », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1187610001	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Benoit Dorais
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CM18 1535

Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2019)

Vu l'avis de motion donné du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2019) à l'assemblée du conseil municipal du 8 novembre 2018 par sa résolution CM18 1303;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2019) » à l'assemblée du conseil municipal du 8 novembre 2018 par sa résolution CM18 1303;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018, par sa résolution CE18 1851;

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2019) ».
Adopté à l'unanimité.
42.01 1183843004
Règlement 18-067
CM18 1536
Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2019)
Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les taxes (exercice financier 2019) à l'assemblée du conseil municipal du 8 novembre 2018 par sa résolution CM18 1304;
Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2019) » à l'assemblée du conseil municipal du 8 novembre 2018 par sa résolution CM18 1304;
Attendu qu'à la suite de l'avis de motion et du dépôt du projet de règlement, des modifications ont été apportées au projet de règlement et qu'une nouvelle copie du règlement a été distribuée;
Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;
Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;
Vu les recommandations du comité exécutif en date du 8 novembre 2018 et du 12 décembre 2018, par ses résolutions CE18 1852 et CE18 2083;
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Benoit Dorais
Et résolu :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2019) ».
Adopté à l'unanimité.
42.02 1183843005

Règlement 18-068

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2019)

Vu l'avis de motion donné du Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2019) à l'assemblée du conseil municipal du 8 novembre 2018 par sa résolution CM18 1305;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2019) » à l'assemblée du conseil municipal du 8 novembre 2018 par sa résolution CM18 1305;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018, par sa résolution CE18 1853;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1183843006

Règlem	nent 18-06	59

CM18 1538

Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007)

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) à l'assemblée du conseil municipal du 8 novembre 2018 par sa résolution CM18 1306;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) » à l'assemblée du conseil municipal du 8 novembre 2018 par sa résolution CM18 1306;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018, par sa résolution CE18 1856;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

⊏ŧ	résol	h	ı	

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ (10-007) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1183843011

Règlement 10-007-3

CM18 1539

Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019)

Vu l'avis de motion donné du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) à l'assemblée du conseil municipal du 8 novembre 2018 par sa résolution CM18 1307;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) » à l'assemblée du conseil municipal du 8 novembre 2018 par sa résolution CM18 1307;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 8 novembre 2018, par sa résolution CE18 1849;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) ».

Adopté à l'unanimité.

42.05 1185205005

Règlement 18-070

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.06 à 42.08 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 286 400 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 286 400 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2018 par sa résolution CM18 1381;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 286 400 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égouts » à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2018 par sa résolution CM18 1381;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 31 octobre 2018, par sa résolution CE18 1760;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt 286 400 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout »,sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.	
42.06 1180746001	
	Règlement 18-071

CM18 1541

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2018 par sa résolution CM18 1382;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels » à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2018 par sa résolution CM18 1382;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 novembre 2018, par sa résolution CE18 1820;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité.

42.07 1180592006

Règlement 18-072

CM18 1542

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 20 089 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme Accès jardins

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 20 089 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme Accès jardins à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2018 par sa résolution CM18 1383;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 089 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme Accès jardins » à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2018 par sa résolution CM18 1383;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 novembre 2018, par sa résolution CE18 1900;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 089 000 \$ afin de financer les travaux prévus au programme Accès jardins », sujet à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adopté à l'unanimité. 42.08 1187128006

Règlement 18-073

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation - Site patrimonial du Mont-Royal » de manière à augmenter le taux d'implantation de 35 % à 55 % sur le territoire formé du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation – Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35% à 55% sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011), lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte intitulée « Les taux d'implantation Site patrimonial du Mont-Royal » jointe à l'annexe I du document complémentaire, de manière à augmenter le taux d'implantation de 35% à 55% sur le territoire constitué du lot 1 063 869 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé au 3100, Le Boulevard, et ce, en vue d'un projet d'agrandissement de l'École St-Georges de Montréal, prévu selon le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (CA-24-011);
- 2 de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.	
43.01 1180607007	
	Règlement P-04-047-198

CM18 1544

Avis de motion, dépôt et adoption du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) » / Tenue d'une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) »;
- 2 de tenir une assemblée publique de consultation par l'intermédiaire de la mairesse ou d'un autre membre du conseil désigné par la mairesse;
- 3 de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimite	5 .	
43.02 1184188001		
		Règlement P-11-018-3
	_	
Il est proposé par	M. François Lim	oges
appuyé par	M. Benoit Dorai	S
Et résolu :		
de réunir, pour fins	d'étude, les articl	es 44.01 à 44.04 de l'ordre du jou

CM18 1545

Adopté à l'unanimité.

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de retirer la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension du 2 octobre 2018, par sa résolution CA18 14 0333;

Vu la résolution CA18 14 0333 du conseil d'arrondissement de Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension à sa séance du 2 octobre 2018, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le jeudi 16 octobre 2018 à 18 h, à la mairie de l'arrondissement située au 405, avenue Ogilvy, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 novembre 2018, par sa résolution CE18 1942;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située au 2950, rue Jarry Est (ancienne école Saint-Bernardin-de-Sienne, École des métiers de la construction de Montréal) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle, dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

44 01 1181010019

Règlement 04-047-199

CM18 1546

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-01, afin de permettre l'élimination du taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-01, afin de permettre l'élimination du taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet à l'assemblée du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville du 9 octobre 2018, par sa résolution CA18 09 0218;

Vu la résolution CA18 09 0219 du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à sa séance du 9 octobre 2018, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 5 novembre 2018 à 19 h, à la salle du conseil de l'arrondissement située au 555, rue Chabanel Ouest, 6^e étage, sur ce projet de règlement;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 décembre 2018, par sa résolution CE18 2017;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », relativement à la création d'un secteur établi de densité 01-01, afin de permettre l'élimination du taux d'implantation minimal dans les zones qui bordent le boulevard Gouin et la rivière des Prairies et dans le site patrimonial de l'Ancien-Village-du-Sault-au-Récollet.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1184039012

Règlement 04-047-200

Adoption, avec changement, du règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la maison mère des Soeurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost »

Vu l'avis de motion donné du « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la maison mère des Soeurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost » à l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 par sa résolution CM18 0545, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Vu la résolution CM18 0545 de l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018, adoptant le projet de règlement P-18-022;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 29 mai et le 20 juin 2018 à la Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne, située au 5190, rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'il appert dans son rapport en date du 15 août 2018;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 17 septembre 2018, par sa résolution CM18 1067;

Attendu qu'à la suite de cette assemblée de consultation publique des modifications ont été apportées au projet de règlement P-18-022;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 11 avril 2018 et du 12 décembre 2018, par ses résolutions CE18 0618 et CE18 2080;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, avec changement, le règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments à des fins notamment d'habitation sur le terrain de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne situé au 1950, rue Provost ».

Adopté à l'unanimité.	
44.03 1170415006	
	Règlement 18-022

CM18 1548

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » et le chapitre 9 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Lachine visant à autoriser l'affectation « Secteur résidentiel », permettre une hauteur maximale de 8 étages, un taux d'implantation allant de faible à moyen ainsi que la création d'un nouveau secteur établi 09-11 sur la propriété située au 1950, rue Provost, et ce, en vue d'un projet de reconversion de la maison mère des Soeurs de Sainte-Anne

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » et le chapitre 9 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Lachine visant à autoriser l'affectation « Secteur résidentiel », permettre une hauteur maximale de 8 étages, un taux d'implantation allant de faible à moyen ainsi que la création d'un nouveau secteur établi 09-11 sur la propriété située au 1950, rue Provost, et ce, en vue d'un projet de reconversion de la maison mère des Soeurs de Sainte-Anne à l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018 par sa résolution CM18 0546, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

Vu la résolution CM18 0546 de l'assemblée du conseil municipal du 23 avril 2018, adoptant le projet de règlement P-04-047-195;

Attendu que des assemblées publiques de consultation sur ce projet de règlement ont été tenues par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) le 29 mai et le 20 juin 2018 à la Maison mère des Soeurs de Sainte-Anne, située au 5190, rue Provost, dans l'arrondissement de Lachine, tel qu'il appert dans son rapport en date du 15 août 2018;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de l'assemblée du 17 septembre 2018, par sa résolution CM18 1067;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les recommandations du comité exécutif en date du 11 avril 2018 et du 12 décembre 2018, par ses résolutions CE18 0617 et CE18 2081:

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin de modifier la carte 3.1.1 intitulée « L'affectation du sol », la carte 3.1.2 intitulée « La densité de construction » et le chapitre 9 de la partie II de ce plan d'urbanisme concernant l'arrondissement de Lachine visant à autoriser l'affectation « Secteur résidentiel », permettre une hauteur maximale de 8 étages, un taux d'implantation allant de faible à moyen ainsi que la création d'un nouveau secteur établi 09-11 sur la propriété située au 1950, rue Provost, et ce, en vue d'un projet de reconversion de la Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne.

Adopté à l'unanimité.	
14.04 1170415007	
	Règlement 04-047-195

Article 65.01

Motion de l'opposition officielle en faveur d'un plan d'action pour la sortie de la pauvreté s'appuyant sur la notion de « revenu viable »

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, indique que l'article 65.01 est retiré en l'absence du proposeur de la motion, et ce, conformément à l'article 77 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051).

À 11 h 23, la présidente du conseil suspend les travaux.
À 11 h 24, le conseil reprend ses travaux.

À 11 h 24, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, propose à la leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, de reporter l'étude de l'article 65.02 à une phase ultérieure afin de permettre au proposeur de la motion, le conseiller Dominic Perri de réintégrer la salle du conseil. La proposition est agréée par la leader de l'opposition officielle et par le leader de la majorité, M. François Limoges.

Motion de l'opposition officielle pour la nomination d'un commissaire auprès de la communauté LGBTQ+ à la Ville de Montréal

Attendu que la communauté LGBTQ+ est une communauté vibrante de Montréal qui fait néanmoins face à plusieurs enjeux dont la discrimination, l'itinérance, le manque de ressources communautaires et l'absence de recherche et de données sur les défis qui lui sont propres;

Attendu que l'article 2 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités affirme la nécessité de combattre toutes les formes de discriminations, notamment celles basées sur le sexe et l'orientation sexuelle;

Attendu qu'en août 2017, lors du festival Fierté Montréal, le maire de Montréal a promis la mise en place d'une première politique de la diversité sexuelle et de la pluralité des genres à la Ville de Montréal ainsi que la nomination d'un(e) agent(e) de liaison auprès de la communauté LGBTQ+;

Attendu que le programme de Projet Montréal de 2017 proposait des mesures pour « faire de Montréal une ville encore plus accueillante pour les personnes LGBTQ + »:

Attendu qu'en août 2018, la mairesse de Montréal a confirmé que l'administration travaillait actuellement sur une politique de la diversité sexuelle et annoncé que Montréal sera l'une des villes candidates pour être l'hôte de la World Pride en 2023;

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Lionel Perez

- 1- que la Ville de Montréal crée le poste de commissaire auprès de la communauté LGBTQ+ et qu'elle lance un appel à candidatures afin de combler ce poste dans les meilleurs délais;
- 2- que le commissaire soit impliqué dans l'élaboration de la première Politique sur la diversité sexuelle afin de mobiliser les membres de la communauté et assurer de représenter leurs intérêts et leurs défis;
- 3- que le commissaire soit responsable de la mise en œuvre de la première Politique sur la diversité sexuelle lorsqu'elle sera adoptée.

Un débat s'engage.

À 11 h 32, Mme Cathy Wong quitte le fauteuil présidentiel et cède sa place au vice-président du conseil, M. Sterling Downey.

Le débat se poursuit.

Il est proposé par Mme Rosannie Filato

appuyé par M. Robert Beaudry

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.03 :

 $\mbox{\it w}$ - $\mbox{\it d'ajouter}$ un $\mbox{\it 6}^{\mbox{\it e}}$ et un $\mbox{\it 7}^{\mbox{\it e}}$ Attendu qui se lisent comme suit :

Attendu que les rencontres tenues en 2018 avec différents groupes représentant la communauté LGBTQ+ ont permis de dégager un consensus clair sur l'importance de consulter et d'impliquer toute la diversité des groupes et personnes LGBTQ+ en amont de toute démarche visant à connaître leurs besoins et les pistes d'actions à cibler à l'échelle municipale;

Attendu qu'en conséquence, au printemps 2019, des consultations auront lieu afin d'élaborer une politique de la diversité sexuelle et d'identifier des priorités consensuelles pour la communauté LGBTQ+ afin d'assurer que le soutien de la Ville profite au plus grand nombre possible de membres de la communauté et réponde aux besoins prioritaires;

- de remplacer les paragraphes du Résolu par les suivants :

que la Ville de Montréal profite des consultations qui seront tenues au printemps 2019 pour aborder avec les groupes et membres de la communauté LGBTQ+ la création et nomination d'un poste de commissaire auprès de cette communauté, qui pourrait être en charge de la mise en oeuvre de la Politique sur la diversité sexuelle et de représenter les intérêts et les défis de la communauté;

que la Ville de Montréal poursuive son processus de consultation auprès de la communauté LGBTQ+ afin de fonder la politique à venir sur une évaluation rigoureuse et objective des demandes qui émaneront des personnes et organisations concernées, assurant ainsi de répondre adéquatement aux besoins et d'assurer une adhésion de la population aux stratégies ciblées ».

Un débat s'engage sur l'amendement de la conseillère Filato et du conseiller Beaudry.

Le vice-président du conseil, M. Sterling Downey, cède la parole au conseiller Marvin Rotrand et ce dernier soulève une question quant à la recevabilité de l'amendement.

À 11 h 42, le vice-président du conseil propose de suspendre les travaux pour quelques minutes afin de s'entretenir avec le greffier sur la recevabilité de l'amendement.

À 11 h 43, le conseil reprend ses travaux.

Après avoir pris en délibéré la question du conseiller Rotrand concernant la recevabilité de l'amendement, le vice-président du conseil juge l'amendement de la conseillère Filato et du conseiller Beaudry recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement de la conseillère Filato et du conseiller Beaudry.

Le vice-président du conseil cède la parole à la conseillère Filato afin qu'elle exerce son droit de réplique sur l'amendement.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'amendement de la conseillère Filato et du conseiller Beaudry.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell,

Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe,

Deschamps, Fumagalli et Rapanà (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black,

Giannou, Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Rossi, Perri, Guay, Bissonnet,

et Rotrand (16)

Résultat: En faveur : 38

Contre: 16

La présidente du conseil déclare l'amendement de la conseillère Filato et du conseiller Beaudry adopté à la majorité des voix.

Le débat se poursuit sur l'article 65.03, tel qu'amendé.

Il est proposé par Mme Karine Boivin-Roy

appuyé par M. Francesco Miele

de procéder à un vote enregistré sur l'article 65.03, tel qu'amendé.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Plante, Dorais, Popeanu, Ouellet, Goulet, Caldwell,

Lavigne Lalonde, Beaudry, Filato, Croteau, Ferrandez, Gosselin, Parenteau, Parizeau, Limoges, Mauzerolle, Sauvé, Miron, Giguère, Parent, Norris, Vodanovic, Thuillier, Lessard-Blais, Montgomery, Ryan, Sigouin, Watt, Tomlinson, Normand, McQueen, Arseneault, Rouleau, Pauzé, Barbe,

Deschamps, Fumagalli et Rapanà (38)

Votent contre: Mesdames et messieurs Perez, Boivin-Roy, Miele, DeSousa, Black, Giannou,

Salem, Beis, Lattanzio, Deros, Sari, Rossi, Perri, Guay, Bissonnet, et Rotrand

(16)

Résultat: En faveur : 38

Contre: 16

La présidente du conseil déclare l'article 65.03, tel qu'amendé, adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 11 h 50, le leader de la majorité, M. François Limoges rappelle l'article 65.02.

Avant de débuter l'étude de l'article 65.02, la présidente du conseil indique qu'il faut désigner un autre appuyeur pour la motion en l'absence de la conseillère Suzanne Décarie.

La leader de l'opposition officielle, Mme Karine Boivin-Roy, informe l'assemblée que le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, remplacera la conseillère Décarie à titre d'appuyeur de la motion.

CM18 1550

Motion de l'opposition officielle pour l'ajout de feux piétons avec mode « tout rouge » pour favoriser la sécurité des enfants et des aînés

Attendu que le transport actif revêt une importance stratégique dans l'atteinte de plusieurs objectifs de la Ville de Montréal tels que la réduction des GES, la réduction du bruit et la réduction de la sédentarité;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté une Charte du piéton à l'été 2006 plaidant la primauté des piétons et plaçant également ces derniers « au coeur des priorités »;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté en 2016 *l'Approche Vision Zéro* visant à « améliorer davantage la cohérence des interventions et de mobiliser l'ensemble des partenaires concernés » en faveur d'une éradication des accidents entraînant des décès et des blessés graves;

Attendu qu'entre 2018 et 2013, le transport actif à Montréal a connu une hausse de 1,8 % par année en moyenne selon la dernière *Enquête Origine-Destination* 2013;

Attendu que selon le Journal de Montréal, en date du 11 septembre, l'année 2018 est la plus meurtrière pour les piétons depuis 5 ans;

Attendu que la région administrative montréalaise est l'endroit où les accidents impliquant au moins un piéton sont les plus fréquents, représentant 43 % de tous les accidents du Québec;

Attendu que plus de la moitié (55 %) des accidents impliquant un piéton ont lieu à une intersection selon le Rapport détaillé des faits et statistiques touchant les piétons de la SAAQ, 2016;

Attendu que les jeunes et les personnes âgées sont plus à risque d'être impliqués dans un accident en tant que piéton;

Attendu que les piétons victimes d'accidents qui ont 60 ans et plus subissent des blessures plus graves et séjournent plus longtemps à l'hôpital;

Attendu que l'élimination des interactions entre voitures et piétons aux intersections par l'instauration d'une période où les feux sont en mode « tout rouge », peut grandement accroître la protection du passage des piétons, notamment car le virage sur feu rouge est interdit à Montréal;

Attendu qu'encore très peu d'intersections montréalaises sont déjà dotées de feux « tout rouge »;

Attendu que la Ville de Québec et la Ville de Sherbrooke ont une proportion élevée de feux « tout rouge », respectivement 86 % et 62 %, et qu'ils présentent des taux annuels moyens de piétons-victimes par 100 000 habitants beaucoup plus faibles avec respectivement 37,7 % (Capitale-Nationale) et 20,5 % (Estrie). Ce même taux est de 63 % à Montréal;

Attendu que le médecin spécialiste en santé communautaire à Direction de la santé publique du Québec, Patrick Morency, propose l'instauration des feux rouges exclusifs parmi les mesures efficaces apportant une plus grande sécurité des piétons;

Il est proposé par M. Dominic Perri

appuyé par M. Lionel Perez

que la Ville de Montréal déploie dès 2019 des feux piétons avec mode « tout rouge » aux intersections aux abords des écoles et des résidences pour personnes âgé(e)s de manière à offrir un environnement plus sécuritaire et propice au transport actif.

Un débat s'engage.

Il est proposé par M. Éric Alan Caldwell

appuyé par Mme Sophie Mauzerolle

d'apporter les amendements suivants à l'article 65.02 :

- « de remplacer « 2018 » par « 2008 » au 4^e Attendu;
 - d'ajouter un Attendu entre le 5^e et le 6^e Attendu qui se lit comme suit : Attendu que selon la dernière enquête origine-destination, Montréal génère 42 % des déplacements vulnérables du Québec;
- de retirer le 12^e Attendu;
- d'ajouter un 14^e Attendu qui se lit comme suit : Attendu que l'approche Vision Zéro adoptée en 2016 par la Ville de Montréal améliorera significativement la sécurité de tous les usagers de la route, incluant les piétons, avec une approche qui préconisera une solution adaptée aux conditions particulières de chaque carrefour, et non une solution unique appliquée unilatéralement;
- de remplacer le texte du Résolu par le suivant : que le plan Vision Zéro de la Ville de Montréal qui sera présenté en 2019 intègre le déploiement des feux piétons avec mode « tout rouge » aux intersections aux abords des écoles et des résidences pour personnes âgé(e)s là où une telle approche est la plus appropriée pour permettre un environnement plus sécuritaire et propice au transport actif ».

Un débat s'engage sur l'amendement du conseiller Caldwell et de la conseillère Mauzerolle.

Le chef de l'opposition officielle, M. Lionel Perez, prend la parole et indique que sa formation politique accepte l'amendement proposé.

La présidente du	ı conseil met aux v	oix l'article 65.02	, tel qu'amendé et	le déclare adopt	té à l'unanimité,	et il
est						

RÉSOLU

en conséquence.

65 02

CM18 1551

Motion non partisane visant à demander au Comité Service à la clientèle et Accessibilité universelle de la Société de transport de Montréal de tenir au moins deux assemblées publiques

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) a créé son Comité Service à la clientèle et Accessibilité universelle (CSA) pour veiller à ce que les enjeux importants pour les passagers soient examinés et, si nécessaire, portés à l'attention du conseil d'administration;

Attendu que le mandat du CSA est vaste et qu'il comprend l'approbation de nouvelles lignes d'autobus et la modification de lignes actuelles;

Attendu que, conjointement avec la direction de la STM, le CSA a, au fil des ans, joué un rôle essentiel en supervisant la mise en oeuvre de nouvelles politiques et d'innovations visant à augmenter l'achalandage, ce qui a entraîné, dans le réseau de la STM, des améliorations telles que la possibilité d'embarquer par toutes les portes sur certains trajets et le lancement d'un système d'information des passagers en temps réel, ainsi que d'autres perfectionnements;

Attendu que le CSA a travaillé sur des enjeux tels que l'amélioration de l'accessibilité du système de transport en commun pour répondre aux besoins de sa clientèle et la mise en oeuvre du paiement mobile des titres de transport, qu'elle continue à le faire et qu'elle passe en revue l'ensemble du réseau d'autobus pour veiller à l'optimisation du service;

Attendu que le CSA a déjà tenu des assemblées publiques au siège social de la STM ou dans certains quartiers pour permettre à sa clientèle d'exprimer son opinion sur les enjeux relatifs à des dossiers comme l'accessibilité ainsi qu'au sujet des services offerts dans les différents arrondissements et dans les différentes communautés de l'agglomération de Montréal;

Attendu que, malgré les avantages évidents de ces interactions publiques avec sa clientèle, le CSA a décidé de ne pas tenir d'assemblée publique en 2018;

Il est proposé par M. Marvin Rotrand

appuyé par M. Alan DeSousa

que le conseil municipal invite la STM à demander avec insistance au CSA de tenir, en 2019, au moins deux assemblées publiques dont l'une porterait sur l'accessibilité du réseau et l'autre serait tenue dans un arrondissement ou une municipalité de l'agglomération de Montréal afin de permettre à la clientèle de ce secteur d'exprimer son opinion au sujet des services et d'autres enjeux relatifs au transport en commun.

Un débat s'engage.

À 12 h 06, la présidente du conseil, Mme Cathy Wong, reprend le fauteuil présidentiel.

Le conseiller Craig Sauvé confirme qu'il y aura des rencontres publiques en 2019 et juge, de ce fait, non pertinente la teneur de la motion soumise. Il indique que l'Administration votera contre cette motion.

Le débat se poursuit.

La proposition est agréée.

Le conseiller Marvin Rotrand prend la parole et propose d'apporter une modification à sa motion dans le but de ne pas imposer de sujet à traiter dans le cadre des assemblées publiques demandées. Le Résolu de sa motion se lirait donc comme suit : « que le conseil municipal invite la STM à demander avec insistance au CSA de tenir, en 2019, au moins deux assemblées publiques ».

Le leader de la majorité, M. François Limoges, propose de reporter la motion inscrite à l'article 65.04 à la prochaine assemblée du conseil municipal, en vertu du 2° paragraphe de l'article 80 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal (06-051)*.

65.04			
leur soutien au cours de cette prei ordinaires et 6 assemblées extraoi possibles grâce, notamment, au présidence, les techniciens du Ser de sécurité, les policiers et policière et de la webdiffusion, de la halte- présidente du conseil salue les 250	mière année à la président rdinaires. Elle poursuit et greffier, M ^e Yves Saindon vice du matériel roulant et es du SPVM, l'équipe de l'e garderie ainsi que le Serv Dicitoyennes et citoyens que	cour remercier les membres du consice du conseil marquée par 11 asse indique que ces assemblées sont ron, et toute son équipe, le Bureau des ateliers, l'équipe de l'audio, les entretien ménager, les équipes de movice des technologies de l'information is sont venus prendre la parole à la paseil souhaite un joyeux temps des	mblées endues u de la agents iontage on. La période
La présidente du conseil cède la proposition officielle, M. Lionel Pere		lontréal, Mme Valérie Plante et au o	chef de
débats dans cette chambre, notam du conseil, M. Sterling Downey. déménagement pour tous les élus conseil à faire preuve de solidarité	ment, la présidente du cor La mairesse poursuit en i s.es et le personnel de l'h é et de résilience. Elle so	is ceux et celles qui contribuent aunseil, Mme Cathy Wong et le vice-prindiquant que 2019 sera l'année du ôtel de ville et elle invite les membouhaite à tous les membres un très vilégiés avec la famille et les enfant	ésident grand bres du joyeux
conseil et remercie à son tour tout conseil. Il indique également que famille et les proches. Il souhaite Pour terminer, même si l'année 20°	es les personnes impliquée cette période est propice un très joyeux Noël et un 18 a été mouvementée, le c able pour mettre en œuvr	és par la mairesse et par la préside es au bon déroulement des assemb pour prendre un temps de relâche de bonne année 2019 à tous les me chef de l'opposition dit espérer qu'en re différents projets et il offre son	lées du avec la embres 2019 i
À 12 h 32, tous les points de l' l'assemblée levée.	ordre du jour ayant été	étudiés, la présidente du conseil	déclare
Cathy Wong PRÉSIDENTE DU CONSEIL Tous et chacun des règlements et r	 résolutions ci-dessus relaté	Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE s sont approuvés.	_
Valérie Plante MAIRESSE			

ANNEXE – ARTICLE 7.03

INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES 2017-2021 Conseillers municipaux – 2018 Le 17 décembre 2018

Beaudry, Robert, Deschamps, Richard, Giannou, Effie, Mauzerolle, Sophie, Montgomery Sue, Norris, Alex, Parent, Marie-Josée, Perez, Lionel, Rapanà, Giovanni, Rotrand Marvin, Vodanovic, Maja Watt, Stéphanie, Wong, Cathy,

ANNEXE – ARTICLE 7.08

DÉCLARATIONS DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF 2017 – 2021 Conseillers municipaux – 2017 Le 17 décembre 2018

Beaudry, Robert, Croteau, François-William, Parenteau, Jean-François